



# Assemblée générale

Vingt-troisième session extraordinaire

2<sup>e</sup> séance

Lundi 5 juin 2000, à 15 heures

New York

Documents officiels

*Président :* M. Gurirab . . . . . (Namibie)

*La séance est ouverte à 15 h 5.*

## Points 8 et 9 de l'ordre du jour (*suite*)

### Examen et évaluation des progrès accomplis dans l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing

#### Nouvelles mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles à l'application du Programme d'action de Beijing

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Sumiko Iwao, Chef de la délégation japonaise.

**Mme Iwao** (Japon) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle ». Ces réunions sont très importantes pour les hommes et les femmes du monde entier. Au nom du Gouvernement japonais, je voudrais rendre hommage à ceux et celles qui ont tant contribué à la préparation de cette session, y compris l'ensemble des organisations non gouvernementales.

Face au contexte socioéconomique en évolution et en vue de faire du XXI<sup>e</sup> siècle un siècle de paix et de prospérité, nous devons instaurer une société fondée sur l'égalité entre les sexes, où les hommes et les femmes peuvent pleinement exercer leurs compétences et exprimer leur individualité. Nous devons nous efforcer

de réaliser de jure et de facto une égalité entre les sexes. Nos efforts doivent être guidés par la nécessité d'assurer la démarginalisation des femmes et le respect de leurs droits, de faire montre d'une réelle volonté politique et d'agir sur la base du partenariat.

La démarginalisation des femmes joue un rôle central dans la réalisation de l'égalité entre les sexes. Au Japon, la Loi fondamentale pour une société fondée sur la parité entre les sexes, promulguée en juin 1999, énonce des mesures positives. Dans le cadre de nos efforts destinés à l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes, le Gouvernement japonais encourage la collecte de données selon le sexe et l'évaluation quantitative du travail non rémunéré, et il a commencé à élaborer une méthodologie en vue d'une évaluation et d'un contrôle des politiques gouvernementales sexospécifiques.

La participation des femmes au processus de prise de décisions et aux activités politiques est très importante pour leur autonomisation. Depuis la Conférence de Beijing, de nombreuses femmes japonaises ont été élues dans les organes législatifs nationaux et régionaux, et pour la première fois cette année, des femmes ont été élues comme gouverneurs dans deux préfectures. Nous saluons ces faits qui ont ouvert de nouveaux horizons à la responsabilisation politique des femmes japonaises.

Pour réaliser une autonomisation économique, il est vital d'appuyer la participation égale des femmes à

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



l'activité économique. Le Gouvernement japonais encourage des mesures garantissant des chances et un traitement égaux aux femmes et hommes qui travaillent, développe la formation professionnelle et soutient les activités d'entreprise des femmes. Dans les zones rurales, nous soutenons la participation des femmes à la gestion de l'agriculture, des forêts et des activités de pêche. Pour faire face au déclin du taux de natalité et au vieillissement de la société japonaise, nous développons un environnement assurant un équilibre entre la vie de famille et la vie extérieure, tout en faisant en sorte que les femmes et les hommes jouent un rôle dans la prise en charge des enfants et des personnes âgées.

Le Japon, à titre de premier donateur d'aide publique au développement pendant neuf années consécutives, accorde beaucoup d'importance au problème de la pauvreté et à toutes les autres questions liées à la protection de la dignité et des moyens de subsistance des femmes, par le biais de leur habilitation. Nous continuerons d'appuyer les femmes dans les pays en développement en intégrant une perspective sexospécifique au processus d'assistance humanitaire et d'aide au développement, en mettant l'accent sur l'éducation, la santé et la participation des femmes aux activités socioéconomiques.

Le Japon a récemment décidé d'accorder, dans un cadre international, une réduction de 100 % non seulement de la dette contractée au titre de l'aide publique au développement officielle, mais également de la dette liée à l'aide publique au développement non officielle, et de contribuer un montant additionnel pouvant aller jusqu'à 200 millions de dollars au fonds de désendettement de la Banque mondiale. Nous espérons que les pays en développement utiliseront efficacement ces mesures d'allègement de la dette pour lutter contre la pauvreté.

L'habilitation des femmes grâce à l'éducation et l'élimination d'idées stéréotypées sur les femmes constitue un défi à long terme. Le Japon continuera de fournir un enseignement continu à partir d'une perspective d'égalité entre les sexes afin de favoriser les changements dans les consciences individuelles.

La véritable égalité entre les sexes ne peut être obtenue si les droits des femmes ne sont pas respectés. La violence contre les femmes représente une menace grave pour les femmes du monde, et il est généralement reconnu que nous devons renforcer nos efforts dans ce domaine. Le Japon poursuivra ses efforts pour éliminer

la violence et le harcèlement sexuel dont sont victimes les femmes, en adoptant des mesures pour prévenir de tels actes et pour protéger les victimes, ainsi qu'en appliquant les lois existantes, en menant des enquêtes et en adoptant d'autres lois pertinentes. Nous nous efforcerons de garantir les droits de reproduction et la santé durant toute la vie des femmes en offrant des services de santé appropriés pour toutes les étapes de la vie.

Nous attachons une grande importance à l'adoption de deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, qui contribueront au bien-être des enfants. Au Japon, la loi visant à punir les actes liés à la prostitution et à la pornographie impliquant des enfants, et à protéger les enfants, est entrée en vigueur l'an dernier en novembre et des mesures sont prises pour la faire appliquer. Pour manifester encore une fois son attachement à l'élimination de l'exploitation sexuelle des enfants, le Japon sera l'hôte du deuxième Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales qui se tiendra à Yokohama en décembre 2001, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ECPAT International (Réseau mondial chargé de mettre un terme à la prostitution, à la pornographie et au trafic des enfants à des fins sexuelles).

La ferme volonté politique et les actions du Gouvernement, fondées sur un partenariat sont essentielles pour parvenir à l'égalité entre les sexes. Ainsi, conformément à la Loi fondamentale pour une société où il y a égalité entre les sexes, le Gouvernement japonais élaborera en 2000 un programme de base pour l'égalité entre les sexes et le mettra en oeuvre activement par le biais des mécanismes nationaux existants, qui seront renforcés de façon importante en janvier prochain. À cet égard, le Gouvernement japonais continuera d'accorder une importance particulière au partenariat avec les organisations non gouvernementales.

En raison d'une mondialisation et des progrès constants dans le domaine des technologies de l'information, nos vies quotidiennes et nos systèmes sociaux sont soumis à des changements importants. Les échanges d'idées croissants entre les gens engendrent des modes de pensée nouveaux et des valeurs non attachées au passé. En fin de compte, les individus sont les principaux acteurs de la société, et ce sont eux qui la transforment. Ainsi, l'époque actuelle nous offre une occasion idéale de corriger les inégalités entre les sexes, un problème qui persiste depuis trop longtemps. Instaurer une société où il y a parité entre les sexes est

important dans le contexte de la promotion de l'approche centrée sur l'être humain décrite dans le rapport du millénaire du Secrétaire général. Nous espérons sincèrement que cette session extraordinaire, ainsi que le Sommet du millénaire, seront des jalons importants dans l'effort constant visant à améliorer la situation des femmes. Pour sa part, le Japon s'engage à contribuer au succès des discussions sur la question dont traite cette session et de promouvoir l'égalité entre les sexes dans le monde entier.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Zinatun Nesa Talukdar, Ministre d'État aux affaires des femmes et des enfants du Bangladesh.

**Mme Talukdar** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans à Beijing, nous nous sommes engagés à réaliser un programme mondial pour l'habilitation et la promotion des femmes, et à atteindre les objectifs d'égalité, de paix et de développement. Aujourd'hui, nous sommes réunis ici pour faire le bilan de ce qui a été accompli jusqu'à présent. Je sais qu'il y a une limite quant à la durée des déclarations des orateurs, et c'est la raison pour laquelle je ne ferai que mettre en exergue certaines questions importantes.

Au Bangladesh, nous continuons de puiser notre inspiration dans la noble vision du Père de notre Nation, Bangabandhu cheikh Mujibur Rahman, en matière de promotion et d'habilitation des femmes. Nous avons déployé des efforts sincères et complets pour respecter les engagements que nous avons pris à Beijing. À la suite de la Conférence, une politique nationale de promotion de la femme a été adoptée au Bangladesh afin de lancer le processus de mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. D'autres mécanismes institutionnels, tels le Conseil national pour le développement des femmes, le Comité parlementaire permanent pour le Ministère des affaires des femmes et des enfants, le Comité d'évaluation et de suivi du développement des femmes, le mécanisme de centres de liaison pour la participation des femmes au développement, et un comité de coordination de district ont également été établis. Le Ministère des affaires des femmes et des enfants a été renforcé et désigné comme le centre de liaison pour coordonner nos efforts. La composante de la participation des femmes au développement a été intégrée à tous les secteurs afin d'inclure les préoccupations des femmes dans le processus national de développement, qui traite de la féminisation de la pauvreté et qui vise à rendre les femmes plus autonomes. Par le

biais de l'engagement personnel de l'Honorable Premier Ministre cheikh Hasina, le programme *Ashrayon* (maison pour les sans-abri) et la pension de vieillesse pour les femmes vulnérables ont été créés. De plus, le Programme de développement en faveur des groupes vulnérables, qui touche 5 millions de femmes au foyer, et d'autres programmes novateurs, comme les programmes de microcrédits, ont été couronnés de succès.

Comprenant l'importance de l'éducation des femmes, nous avons apporté l'éducation primaire gratuite, l'alimentation pour l'éducation et un traitement spécial pour les filles. Ces mesures ont contribué à accroître le taux d'alphabétisation des filles et à faire face au taux élevé d'abandon scolaire. Le taux d'alphabétisation des femmes est passé de 34,2 % à 49,5 % de 1995 à 2000.

Nous avons également mis l'accent sur la santé. Le Gouvernement a approuvé une politique complète en matière de santé, dans le cadre du Programme sectoriel de la santé et de la population; ce programme a permis d'offrir des services de santé et de protection de la famille en se concentrant sur les femmes et les enfants vulnérables. Ce programme a été couronné de succès. Parmi les autres programmes importants, on retrouve ceux qui portent sur les « hôpitaux bienveillants à l'égard des femmes », les soins obstétriques d'urgence et l'amélioration des soins maternels et infantiles. Ces programmes ont eu un effet important sur le taux de mortalité maternelle; ce taux a chuté de 4,5 pour 1 000 naissances vivantes en 1996 à 3 en 1998.

Même s'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la participation des femmes à la vie politique, nous avons fait des progrès. Au Bangladesh, le Premier Ministre et le chef de l'opposition sont des femmes. Actuellement, nous avons 11 % de femmes représentées au Parlement. Aux élections locales de 1997, 12 828 candidates ont été élues.

En dépit des efforts qui se poursuivent pour combattre la violence contre les femmes, celle-ci reste un problème. Le Ministre des affaires féminines et des enfants, en collaboration avec d'autres institutions compétentes ont entrepris un projet multisectoriel pour mettre en place des centres de crise, où l'on trouve tout ce dont on a besoin. Le Gouvernement actuel, sous la direction et la supervision du Premier Ministre, cheikh Hasina, a promulgué de nouvelles lois pour prendre en compte les droits humains des femmes. L'adoption de la loi contre la répression des femmes et des enfants, en

janvier 2000, est une base solide pour protéger les droits humains des femmes et éliminer la violence.

Nous reconnaissons le potentiel de nos fillettes. Le Gouvernement s'est totalement attaché à améliorer les conditions de vie des enfants, en mettant l'accent sur les fillettes. Le plan national d'action pour les enfants a été adopté avec des programmes concrets à cet égard.

Si la responsabilité principale de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing a été placée sur les Gouvernements nationaux, la communauté internationale, le système des Nations Unies et les autres organisations internationales ainsi que la société civile doivent contribuer aux efforts internationaux et nationaux pour la promotion des femmes. Le système des Nations Unies doit faire davantage et de façon coordonnée pour renforcer les efforts des gouvernements en accordant une attention particulière aux pays les moins développés.

Au cours de cette session extraordinaire, le Bangladesh renouvelle les engagements qu'il a pris à Beijing. Nous souhaitons repartir avec d'importants enseignements pour prendre de nouvelles initiatives. Au cours du nouveau millénaire, nous nous engageons à réaliser l'égalité entre les sexes et à faire du monde un meilleur endroit pour les femmes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Jocelyn Newman, Ministre de la famille et des services communautaires et Ministre assistant le Premier Ministre pour la condition féminine de l'Australie.

**Mme Newman** (Australie) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans au cours de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, l'Australie s'est associée à quelque 189 États Membres pour affirmer son engagement en faveur des femmes. La présente réunion nous permet d'apprendre et de tirer profit des expériences que chacun a fait depuis cette période et de renouveler nos efforts pour relever les défis qui existent encore.

Je suis honorée d'être ici aujourd'hui, en tant que Ministre assistant le Premier Ministre pour la condition féminine et chef de la délégation australienne, pour réfléchir aux progrès réalisés depuis Beijing et travailler ensemble à l'amélioration des conditions des femmes dans le monde entier.

Le Programme d'action de Beijing a été un point de ralliement pour agir en faveur de l'égalité pour les

femmes dans tous les domaines. Le Gouvernement australien a travaillé d'arrache-pied pour faire appliquer les principes et les recommandations de politiques de Beijing et a mis au point une initiative puissante pour autonomiser les femmes en se fondant fermement sur le respect des possibilités et de l'égalité des femmes.

Ce que nous avons accompli en témoigne largement. Vingt-cinq pour cent de tous les membres des parlements fédéraux en Australie sont des femmes, soit presque le double de la moyenne internationale, 31 % des postes au sein des conseils fédéraux gouvernementaux sont occupés par des femmes. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à finir les dernières années du cycle secondaire et à entrer à l'université. L'année dernière, pour la première fois, les femmes ont été plus nombreuses que les hommes à entrer dans le premier cycle des études de médecine. Les femmes partagent les bons résultats de la conjoncture économique en Australie et tirent partie des réformes fiscales, de l'assistance familiale, du soutien aux personnes dans le besoin et des cotisations retraites plus souples.

Les femmes qui effectuent un travail salarié sont plus nombreuses que jamais. En mars de cette année, un chiffre record de 65 % de femmes en âge de travailler font partie du monde du travail. Le chômage des femmes est au plus bas niveau depuis 10 ans et la différence de rémunération selon les sexes est au niveau le plus bas et sans précédent de 15 %. Environ 35 % des petites entreprises sont dirigées par des femmes et le nombre de femmes qui sont en apprentissage ou reçoivent une formation a augmenté de façon spectaculaire. Entre 1996 et 1999, l'augmentation est de près de 150 %, passant de 34 000 en 1996 à plus 83 000 en 1999.

Le nombre de place dans les crèches a augmenté passant de 269 000 en 1995 au niveau record de 430 000 l'année dernière. Au cours des deux dernières années, il y a eu une diminution du nombre de femmes qui ont succombé au cancer du sein. La communauté est plus consciente et moins tolérante que par le passé concernant la violence contre les femmes. À cet égard, l'interdiction des armes à feu à jouer un très grand rôle.

Le Gouvernement australien est fermement engagé en faveur de l'amélioration des possibilités et des choix à la disposition des femmes. Un programme efficace pour promouvoir la condition des femmes est basé sur une bonne gouvernance, une responsabilité fiscale et la participation à tous les secteurs de la société –

public, privé et civil. Dans ce contexte, le Gouvernement australien s'engage en faveur d'un cadre institutionnel et juridique robuste pour protéger les femmes contre la discrimination et, par le biais de politiques générales et spécialisés, pour appuyer concrètement les femmes dans le travail salarié ou non. Les stratégies du Gouvernement incluent des réformes économiques importantes visant à améliorer le bien-être de tous les Australiens, des partenariats éducatifs à tous les niveaux du gouvernement, du monde des affaires et du secteur communautaire pour s'attaquer aux questions sociales et un recentrage sur les stratégies de prévention pour prendre en compte les problèmes dès leur origine.

Depuis 1996, l'Australie a présenté des réformes économiques qui vont très loin pour assurer une plus grande sécurité financière pour les femmes. Travaillant et à la tête d'une famille monoparentale ou encore à la retraite, toutes les femmes bénéficient de cet environnement économique dynamique. Les femmes australiennes tirent profit de la déréglementation du système financier, d'une politique monétaire plus ferme, d'une inflation faible, de taux d'intérêts bas, des meilleures relations sur le lieu de travail et – depuis le 1er juillet de cette année – d'un tout nouveau système fiscal. Les femmes tirent profit de la législation sur les nouvelles relations de travail qui permettent aux employés et aux patrons de se mettre d'accord sur des conditions de travail flexibles pour répondre à leurs besoins. Les femmes sont maintenant en mesure d'obtenir des conventions sur leurs conditions de travail tout à fait adaptées à leur vie familiale et ce, au niveau de l'entreprise. La réforme des cotisations retraites aide davantage de femmes à planifier tranquillement leur retraite et permet de réduire le nombre de femmes âgées qui vivent dans le besoin.

Le Gouvernement soutient également activement les employeurs afin qu'ils adoptent de meilleures stratégies pour l'égalité des perspectives d'emploi en se concentrant sur l'éducation, la facilitation et les conseils pratiques. Des programmes de formation ont été mis en place pour aider les femmes à réintégrer le marché du travail, y compris par la familiarisation aux nouvelles technologies de l'information. Les femmes sont plus nombreuses à occuper des postes de direction et davantage de programmes éducatifs permettent de sensibiliser les femmes au système politique. Grâce aux nouvelles allocations parentales ainsi qu'aux nouvelles et importantes réductions d'impôts pour les

femmes qui élèvent des enfants en bas âge, les femmes sont financièrement plus indépendantes et leur travail de grande valeur et non rémunéré au foyer est reconnu.

L'esprit de coopération si évident à Beijing a établi que tous les acteurs doivent travailler ensemble si l'on veut faire de l'égalité des sexes une réalité. L'Australie a initié un nouvel agenda social décisif basé sur une coalition sociale. Le Gouvernement australien a pris les choses en main pour établir des relations de collaborations avec le monde des affaires et les groupes communautaires, dans lesquels chaque partenaire apporte ses forces et son expertise pour aborder les questions sociales. L'approche australienne met l'accent sur la prévention et sur les remèdes. La stratégie énergique pour les familles et les communautés mise en place cette année appuiera les femmes qui combinent leur vie professionnelle et leur vie familiale et renforcer les communautés dans lesquelles elles vivent en investissant dans le renforcement des capacités communautaires au niveau local.

Les femmes dans les communautés rurales profitent de la prestation de services de santé expressément conçus pour les femmes rurales et d'un supplément de recherche portant sur les besoins des femmes en matière de santé.

L'Australie a entrepris des réformes de grande ampleur afin de combattre contre la violence dirigée contre les femmes. Le Gouvernement a introduit des contrôles nationaux des armes à feu d'importance historique ainsi qu'un programme national de rachat des armes à feu auquel j'ai déjà fait allusion. Une campagne nationale a été menée aux fins de prévenir la violence dans la famille et d'y apporter une réponse. Cette campagne bénéficie de l'appui personnel du Premier Ministre et souligne la nécessité de nouvelles démarches basées sur la coopération et privilégiant l'intervention rapide, l'analyse et le partage de nouvelles méthodes ainsi que la modification des attitudes et du comportement de ceux qui se rendent coupables de cette violence. En 1998, l'Australie a joué un rôle moteur dans l'élaboration du Statut de la Cour pénale internationale et a contribué à faire en sorte que les violences sexuelles telles que le viol, l'esclavage sexuel et la prostitution forcée fassent partie des crimes définis comme étant des crimes de guerre.

L'Australie croit fermement qu'il convient d'exploiter les dons et les talents de tous les membres de la société si l'on veut édifier un avenir meilleur.

Mais il nous reste du chemin à parcourir pour que les femmes parviennent véritablement à l'égalité.

Le Gouvernement reconnaît qu'en raison de la diversité culturelle considérable de l'Australie il faut prendre des mesures spécifiques pour répondre aux préoccupations des femmes de ces divers milieux et il a présenté une série d'initiatives destinées à promouvoir l'harmonie dans le pays.

Il est essentiel que les gouvernements maintiennent leurs efforts de lutte contre la discrimination et les attitudes sociales nocives afin de permettre aux femmes de s'épanouir pleinement.

L'Australie se félicite des remarquables travaux déjà réalisés par les gouvernements et d'autres acteurs clés de par le monde afin de donner aux femmes leur autonomie. J'espère que la déclaration politique et le rapport de Beijing + 5 contribueront à l'élaboration d'un programme qui démarginalisera les femmes. L'engagement politique, les partenariats entre tous les acteurs et l'adoption de nouvelles pratiques de pointe contribueront fortement à démarginaliser les femmes.

À cet égard, l'Australie espère que sa propre expérience pourra intéresser nos collègues et leur servir à ce stade critique cinq ans après la Conférence de Beijing. Nous avons là une occasion importante et exceptionnelle de partager nos expériences et d'aller ensemble de l'avant.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Margareta Winberg, Ministre de l'égalité entre les sexes de la Suède.

**Mme Winberg** (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais ajouter quelques observations à ce qui a été dit ce matin par le Ministre du Portugal, au nom de l'Union européenne.

L'adoption du Programme d'action de Beijing a été une grande réussite, mais elle ne nous a permis qu'un progrès partiel dans le sens de l'égalité entre les sexes. Le Secrétaire général a parfaitement démontré ce matin la situation d'inégalité qui prévaut actuellement dans le monde.

Je voudrais ajouter le fait inacceptable que, cinq ans après Beijing, une analyse récente réalisée par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) montre que le PNUD ne consacre que 3 % environ de ses dépenses incompressibles aux activités visant à assurer l'égalité entre les sexes.

Il est également alarmant de constater que 25 ans après la première Conférence des Nations Unies sur les femmes, seuls 10 à 12 % des parlementaires dans le monde sont des femmes. La structure dominée par les hommes persiste.

Les pays et les gouvernements nordiques continuent d'être l'exception. Le Gouvernement suédois, par exemple, a 11 femmes ministres sur 20, et les femmes représentent 43 % de tous les membres du Parlement. Toutefois, l'Afrique du Sud nous a récemment rejoints et les femmes de tous les partis politiques de ce pays ont réussi grâce à leur fermeté d'action à obtenir un tiers de tous les sièges de leur parlement. Ceci prouve que des changements fondamentaux sont possibles, à condition qu'une volonté politique et un engagement politique soient présents.

Nous devons tous maintenant nous poser la question de savoir s'il existe une volonté politique en faveur du changement dans nos pays et au sein des Nations Unies. Il faut que la réponse soit positive pour que les actions énumérées dans le Programme d'action de Beijing puissent être pleinement mises en oeuvre et l'Organisation des Nations Unies doit montrer le chemin en fixant des objectifs normatifs et en atteignant les buts envisagés. Il faut que la déclaration faite ce matin par le Secrétaire général soit suivie de mesures concrètes.

Pour parvenir à ce but, il est essentiel d'assurer aux femmes et aux hommes, et aux adolescents en particulier, des droits et des services en matière de reproduction. C'est là un élément stratégique de notre propre politique de développement de la santé. Il est extrêmement important que les jeunes des deux sexes aient accès aux informations et à l'éducation voulues qui doivent leur être données en privé et dans la confidentialité, hors de la présence de leurs parents. En Suède, cela a permis aux adolescents de se comporter de manière responsable sur le plan sexuel. De ce fait le nombre de mères adolescentes a diminué et la santé en matière de reproduction s'est considérablement améliorée. L'information et l'éducation sont également des conditions préalables pour la lutte contre le VIH/sida.

Lorsque les hommes usent de violence contre les femmes, ils violent les droits de la femme et se rendent coupables de la pire expression de domination des hommes. Il faut condamner cette violence et la châtier, où qu'elle se produise, que ce soit en public ou en privé. Il faut adopter un vaste ensemble de mesures afin

de lutter efficacement contre cette violence sexiste sous toutes ses formes brutales: violence dans la famille, viol, mutilation génitale et prétendus crimes d'honneur –, crimes honteux, comme l'a dit ce matin le Secrétaire général. Il est inacceptable que la vie d'une femme soit considérée comme ayant moins de valeur que celle d'un homme. Nous nous devons d'offrir un soutien adéquat aux femmes qui survivent à cette violence et de combattre cette violence. Nous devons mettre au point des méthodes de traitement pour les hommes mais également des méthodes préventives et nous devons briser la culture de silence qui existe chez les hommes.

En Suède, des milliers d'hommes travaillent en réseau pour lutter contre la violence des hommes à l'encontre des femmes. Ils ont le courage de parler franchement, non seulement pour protester contre la violence commise contre les femmes mais également pour protester contre les discriminations fondées sur des critères de sexe en général.

Tout en oeuvrant en faveur de l'égalité entre les sexes on a jusqu'à présent accordé beaucoup trop peu d'importance au rôle des hommes. Les ministres nordiques tiennent à faire part de certaines des expériences que nous avons acquises dans ce domaine. Nous invitons donc tous les participants à notre séminaire sur « Les hommes et l'égalité entre les sexes » qui aura lieu demain à 15 heures.

Sans la participation active des hommes en faveur de l'égalité, nous ne pouvons pas atteindre notre objectif d'édification de sociétés basées sur l'égalité. Je propose donc que nous organisions dans un avenir proche une conférence internationale sur le thème des hommes et de la masculinité et sur la façon dont les hommes peuvent coopérer avec les femmes et nous aider à atteindre les objectifs établis pour cette session, à savoir, la promotion de l'égalité entre les sexes, le développement et la paix.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à Mme Cristian Munduate, Ministre au Secrétariat pour le bien-être social de la présidence du Guatemala.

**Mme Munduate** (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Il y a cinq ans, le Guatemala a fait siennes un ensemble d'orientations émanant du Programme d'action de Beijing adopté par la quatrième Conférence mondiale sur la femme. L'engagement pris d'institutionnaliser la perspective sexospécifique dans

les politiques publiques a reçu une nouvelle impulsion lorsque nous avons souscrit aux Accords de paix, qui ont mis fin à un conflit vieux de près de quatre décennies dans mon pays. Cette impulsion s'est renforcée et a été revitalisée avec l'arrivée au pouvoir du Président Alfonso Portillo, dont le programme de gouvernement met un accent marqué sur les questions de l'équité en général et en particulier, sur l'équité et de l'égalité de chances pour les femmes.

Notre attachement au développement et à l'équité repose sur le fait que sur les 11 millions environ d'habitants du Guatemala, 50,7 % sont des femmes, et près de 70 % de la population vit dans un état de pauvreté. Les disparités économiques et sociales du pays se reflètent de façon plus marquée chez les fillettes et les femmes, et en particulier les femmes autochtones qui vivent dans les zones rurales. Il y a des différences en ce qui concerne l'accès des fillettes à l'éducation et dans le nombre d'années passées par elles dans le système éducatif. Le taux d'analphabétisme est de 45 % chez les femmes, situation qui est encore plus grave dans les communautés monolingues, et le taux de mortalité maternelle est encore de 190 pour 100 000. Les possibilités d'emploi pour les femmes sont toujours concentrées sur les services, l'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce. Et, si la participation de la femme dans la vie publique et dans l'activité professionnelle et des entreprises a augmenté, elle est encore loin d'avoir atteint les niveaux souhaitables, et de ce qui a été prévu dans le Programme d'action de Beijing.

Ainsi, dans son discours d'investiture, le 14 janvier 2000, le Président Portillo a expressément manifesté son intérêt pour le renforcement et l'appui au développement des femmes guatémaltèques. Il y a à peine deux semaines on a fait un pas en avant capital dans la mise en oeuvre du programme présidentiel avec la création d'un Secrétariat de la femme de la présidence de la République. Ce secrétariat coordonnera les actions de l'État pour intégrer des politiques publiques relatives au développement de la femme, et il sera un centre de liaison du Gouvernement pour entretenir un dialogue permanent avec le reste de la société civile.

De même, le Gouvernement du Président Portillo a élaboré une série de politiques et d'objectifs concernant les femmes pour toutes les questions relatives à la santé intégrale, à la réduction de l'analphabétisme, à l'accès à l'enseignement primaire de qualité, à la formation diversifiée, à l'emploi et à la création de reve-

nus. Quant à la santé intégrale, nous mettons en oeuvre le Programme d'action de Beijing dans le domaine de la santé en matière de reproduction, surtout en ce qui concerne le droit à l'information et la fourniture des services assurant le respect de la liberté de choix.

Notre attachement à toutes ces questions va bien au-delà de l'institutionnalisation. L'objectif du Gouvernement guatémaltèque pour les quatre prochaines années est de parvenir à l'amélioration de la qualité de vie des fillettes et des femmes du Guatemala.

Par ailleurs, les Accords de paix et, en particulier, l'Accord sur les aspects socioéconomiques et la situation agraire, prévoient des aspects concrets permettant de prendre des initiatives pour le développement intégral des femmes et des filles guatémaltèques. Ces efforts nationaux et les engagements pris à la quatrième Conférence mondiale sur la femme, ainsi que dans le Programme d'action régional pour les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes 1995-2001, se sont traduits dans des actions concrètes qui contribuent au renforcement du programme national sur la question des droits de la femme.

Un progrès notoire a été la création du « Forum de la femme », une instance pluridisciplinaire qui assure le suivi des politiques et des programmes en faveur des femmes qui sont liés aux Accords de paix. Dans le même ordre d'idées, on a créé une Agence pour la défense des femmes autochtones, qui relève de la Commission présidentielle de coordination de la politique du Gouvernement en matière de droits de l'homme. La création de cette Agence représente un fait sans précédent au Guatemala car on institutionnalise une instance qui oeuvre en faveur des droits des femmes autochtones qui ont historiquement été victimes de la discrimination et de l'exclusion sociale.

Au niveau législatif, on a adopté la Loi sur la responsabilisation et la promotion de la femme qui prévoit la revendication des femmes mayas et les aspects prioritaires et correspondants des instruments de nature juridique tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention Belém do Pará, et d'autres instruments de nature politique tels que le Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. On envisage de voter d'autres lois pour atteindre les objectifs du Gouvernement concernant les femmes et le développement.

L'engagement, les efforts et la contribution de la société civile guatémaltèque, et en particulier des diverses manifestations du mouvement des femmes, se sont concrétisés dans le projet de politique publique, intitulé « Politique nationale de promotion et de développement des femmes guatémaltèques/Plan d'égalité des chances ». Cette proposition sera reprise par le Secrétariat de la femme de la présidence de la République.

En somme, le Gouvernement guatémaltèque a manifesté son très forts attachement à la paix, à la démocratie et au développement, dans un contexte de tolérance, de respect, d'équité et d'inclusion sociale. C'est dans ce cadre que s'inscrit notre engagement d'appuyer la participation équitable de la femme dans tous les aspects de la vie nationale. Nous réaffirmons ici à l'Organisation des Nations Unies notre engagement à appuyer la consolidation des instances que j'ai mentionnées, et nous sommes certains que la communauté internationale continuera de collaborer avec nous pour leur pleine mise en oeuvre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à Mme Lourdes María Rodríguez de Flores, Secrétaire à la famille d'El Salvador.

**Mme Rodríguez de Flores** (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, au nom du peuple et du Gouvernement d'El Salvador, je voudrais vous transmettre ainsi qu'à toutes les délégations ici présentes un salut fraternel et enthousiaste.

Lorsque la quatrième Conférence mondiale sur les femmes s'est tenue à Beijing en 1995, mon pays, El Salvador, sortait à peine d'une guerre cruelle qui avait duré 12 ans et qui avait provoqué une déchirure sociale profonde, la détérioration de l'économie nationale et la division irrémédiable de la population.

Les Accords de paix de 1992 ont constitué un défi, celui d'instaurer une nouvelle société avec de meilleures possibilités pour tous les Salvadoriens. Face à une certaine hostilité, de nombreux groupes se sont efforcés de modifier la structure de nos relations sociales, créant des rapports plus sereins et moins conflictuels. Parmi eux, il y avait des groupes de femmes qui ont tracé la voie à un changement rapide en vue de renforcer la coexistence et d'améliorer les conditions de vie. Ils ont connu un niveau de participation des femmes de plus en plus élevé; agissant en tant qu'agents du changement et créatrices de richesses sociales.

Au début de notre processus de consolidation de la paix et de la démocratie, les femmes et les enfants étaient les groupes sociaux les plus désavantagés. Le niveau d'instruction chez les femmes rurales était inférieur au troisième niveau, et le taux d'analphabétisme dépassait 23 %. El Salvador continue de figurer en tête des pays d'Amérique latine avec un nombre élevé de mères adolescentes, ce qui pose un danger pour l'avenir en raison de l'irresponsabilité des pères et de la désinformation.

En raison de ces faits, et soucieux d'y faire face et considérant la pertinence des principes du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, El Salvador a fait en sorte que toutes ces orientations soient suivies de façon soutenue et durable.

Notre premier acquis a été d'institutionnaliser les actions assurant des chances et des droits égaux aux femmes grâce à la création, en 1996, de l'Institut salvadorien pour le développement des femmes et ce, dans le cadre d'une approche nationale de mise en oeuvre du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale. Cet Institut constitue l'organe national orientant les politiques des femmes et coordonne les activités des secteurs public et privé à cette fin. L'Institut coordonne les efforts et expériences de nombreuses organisations non gouvernementales féminines qui, durant des années, ont travaillé sur les questions des femmes et des enfants. Il a ainsi renforcé les possibilités de participation et les efforts en commun de la société civile et du Gouvernement.

En 1996, à l'issue d'un processus intensif de large participation civile, nous avons élaboré une politique nationale sur les femmes et son plan d'action. À mon retour, le Conseil des Ministres adoptera certainement le programme de fonctionnement 2000-2004, dans le cadre du programme gouvernemental – la Nouvelle Alliance.

Je voudrais mentionner un certain nombre de réalisations qui constituent de réelles innovations et renforcent le développement d'ensemble des femmes. Il s'agit d'abord de la ratification de la Convention interaméricaine de 1994 pour la prévention, la répression et l'élimination de la violence contre les femmes, qui nous permettra d'actualiser notre cadre législatif et de lancer des campagnes de formation et de sensibilisation.

Il y a, en deuxième lieu, l'élaboration et l'application, depuis 1995, d'un programme destiné à améliorer les relations au sein de la famille; coordonné par un comité interinstitutions, il comprend un système de services aux victimes de violence familiale.

Le troisième acquis concerne l'adoption, en 1996, d'une loi réprimant la violence au sein des familles et qui comprend des mécanismes de prévention, de sanction et d'élimination de la violence dans les relations familiales.

La quatrième réalisation concerne l'élaboration, en 1998, d'un nouveau code pénal qui protège les droits constitutionnels des individus, et qui incorpore l'avortement, la prostitution, le viol, l'agression sexuelle, le harcèlement sexuel, le non-exercice de la responsabilité en matière d'assistance économique et la violence dans les foyers.

Le cinquième acquis a trait à la révision de l'article 1 de notre Constitution, destinée à reconnaître qu'une personne est un être humain dès sa conception.

Les activités des femmes destinées à améliorer la qualité de vie se reflètent notamment dans deux faits majeurs en matière de santé et d'éducation. En matière de santé, nous avons élaboré et promulgué des normes de soins aux adolescents et aux victimes de violences familiales, de planification des naissances et de santé en matière de reproduction. Un autre fait important concerne l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans la formation de tous les professionnels dans le domaine de la santé.

Une réforme de fond en matière d'éducation a été entamée en 1989; elle intègre des perspectives de parité entre les sexes dans les programmes et assure la publication d'une documentation éducative dénuée de stéréotype sexiste. Le processus de réforme a mis l'accent sur l'accès des femmes à l'éducation officielle ou autre afin de faciliter leur accès à des métiers non traditionnels et d'éliminer toute forme de discrimination contre les femmes à l'école.

Je voudrais évoquer brièvement certains des défis qui se poseront à nous à l'avenir. Nous élaborerons un plan national de surveillance et de prévention de la violence ciblant les femmes qui, grâce à une intégration nationale, sectorielle et municipale, créera un système efficace de contrôle, de sensibilisation et de prévention.

Nous améliorerons les méthodes de sensibilisation sur la violence au sein des familles, en conformité avec les normes légales favorables aux femmes.

Nous continuerons d'aller de l'avant grâce à la révision des lois dans un souci d'égalité des sexes et avec l'assistance d'une commission légale nationale; même si de nombreuses formes de discrimination légale ont été éliminées, les femmes en El Salvador subissent toujours une forme de discrimination du fait de l'application de la loi.

Nous continuerons de promouvoir des activités contribuant à l'accès des femmes à la prise de décision au plan politique et économique car nous estimons que les résultats déjà obtenus sont insuffisants.

Les changements au profit des femmes sont au coeur du changement contemporain. En tant que fonctionnaire et surtout en tant que femme d'El Salvador et d'Amérique latine, je dis toute ma détermination à continuer, avec nos capacités et de façon réaliste, de contribuer à l'aboutissement de cette tâche qui nous concerne tous.

Il reste que ce n'est ni mon engagement personnel ni celui d'une autre personne dans cette salle qui assurera l'aboutissement de la tâche dont nous débattons. C'est plutôt la somme de toutes les énergies et des convictions des femmes du monde, dont les efforts communs détermineront l'avenir de nos sociétés, qui pourra faire de ces grands espoirs et rêves une réalité.

Le présent que nous façonnons sera notre avenir.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Khunying Supatra Masdit, Ministre, Bureau du Premier Ministre de la Thaïlande.

**Mme Masdit** (Thaïlande) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'emblée de vous féliciter, Monsieur, de votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je félicite également les autres membres élus du Bureau. Au nom de la délégation thaïlandaise, je tiens à remercier profondément pour leur dévouement toutes les personnes qui ont pris part aux préparatifs de cette session historique. À l'occasion de la présente session extraordinaire, je suis ravie de constater qu'un grand nombre de nos collègues du secteur des organisations non gouvernementales font partie des délégations de leur gouvernement. Le partenariat établi entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales, lors de cet examen du Programme d'action de Beijing après cinq ans,

jettera des bases solides pour que les pays Membres renouvellent les engagements qu'ils ont pris à Beijing et pour réaffirmer la mise en oeuvre accélérée du Programme d'action.

Depuis 1995, la Thaïlande a fait des progrès importants dans la mise en oeuvre des engagements pris à Beijing. Nous avons accordé une attention particulière à tous les domaines critiques mentionnés dans le Programme d'action, en établissant des priorités sur la base de l'urgence des problèmes et des besoins des gens. Ces domaines critiques ont été adaptés en vue de faire avancer les trois objectifs étroitement liés entre eux de la Conférence de Beijing : égalité, développement et paix. La Thaïlande a beaucoup fait au cours des dernières années pour accroître la participation des femmes dans les affaires publiques, particulièrement en ce qui a trait à la prise de décisions et à l'élaboration des politiques. Des efforts inlassables ont été déployés pour accroître la proportion de femmes en politique, comme candidates et conseillères, ainsi qu'à titre d'électrices. Nous souhaitons prouver à la société que la participation des femmes peut aider à transformer la politique et à assurer une bonne gouvernance. Les femmes feront une différence dans la société grâce à leur contribution précieuse et leur partenariat avec les hommes. La Thaïlande encourage fermement les femmes à relever le défi de la réforme politique et de l'amélioration de la gouvernance. Puisque l'an 2000 est une année électorale à tous les niveaux dans notre pays, la responsabilité politique des femmes est au coeur de nos tâches.

De plus, la participation des femmes dans le développement économique a également fait l'objet d'une attention particulière. Dans le cas de la Thaïlande, nous avons constaté que la participation la plus précieuse des femmes se fait au niveau des petites et moyennes entreprises. Les femmes sont devenues des actrices de premier plan dans ce secteur de l'économie. Ainsi, nous nous engageons à continuer d'appuyer de façon indéfectible les femmes sur la scène économique.

Le mot clef pouvant décrire les activités de la Thaïlande au cours de cette décennie devrait être « responsabilisation ». La responsabilisation des femmes dans toutes les sphères de la vie est, en fait, l'un des principaux objectifs de notre politique sociale. Afin d'atteindre ce but, nous avons mis l'accent non seulement sur les femmes elles-mêmes, mais également sur leur communauté. La responsabilisation de la communauté est centrée sur le renforcement de la capacité des

communautés à devenir indépendantes. L'idée directrice qui est le moteur de nos efforts consiste à promouvoir la participation et à permettre aux membres des communautés de jouer des rôles actifs et partagés dans la planification et la mise en oeuvre, et de régler leurs propres problèmes. Les femmes, qui constituent normalement plus de la moitié de la communauté, seront mobilisées pour favoriser le développement durable et la paix dans la société par l'entremise de leurs propres voix et actions.

En fait, je suis très fière d'informer l'Assemblée que l'examen de notre programme de responsabilisation de la communauté au cours des deux dernières années a montré que des progrès importants ont été accomplis. Il est agréable de noter que les groupes de femmes ont fait preuve d'une compétence aussi remarquable en travaillant pour leurs propres intérêts et que l'ensemble de leurs communautés en a bénéficié. Le succès de ces femmes est peut-être la démonstration la plus éloquente de ce que les femmes peuvent faire. Ces exemples ont convaincu mon gouvernement que nous devons chercher à encourager les femmes dans leurs rôles de principaux protagonistes et de chefs de la responsabilisation de leur communauté.

En continuant de promouvoir la femme à l'aube du nouveau millénaire, la Thaïlande est consciente que nous devons faire preuve de persévérance dans notre tâche ardue qui consiste à résoudre les divers problèmes auxquels les femmes sont confrontées. La Thaïlande a consacré beaucoup de temps et s'est employée à la solution de certaines questions sociales, comme la violence contre les femmes, la traite des femmes, les problèmes liés aux fillettes et la pandémie du VIH/sida.

La question de combattre la violence contre les femmes occupe un rang élevé sur la liste des priorités du pays en matière de politique sociale. Le Gouvernement thaïlandais a déclaré que le mois de novembre de chaque année serait le mois des campagnes contre la violence à l'encontre des femmes. Avec la coopération de divers organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et de la société civile, nous travaillons sans relâche pour sensibiliser la population à ce problème. Le Gouvernement thaïlandais mène des activités durant toute l'année pour éliminer la violence. Nous mettons beaucoup l'accent sur l'élimination de cette forme de violence, puisque nous croyons fermement qu'il s'agit d'une forme cruelle de violation des droits de l'homme ainsi que des droits des femmes.

La Thaïlande a beaucoup progressé dans son engagement de promouvoir les droits des femmes. Au fil du temps, nous avons appris que l'une des tâches les plus importantes et les plus urgentes qui doivent être entreprises dans la société consiste à intégrer la perspective sexospécifique dans nos politiques et nos programmes dans tous les secteurs. On a établi le mécanisme national et le centre de coordination en matière d'égalité entre les sexes, dont la responsabilité est d'offrir un soutien technique sur l'intégration à toutes les institutions concernées. Des ateliers de renforcement des capacités à l'égard de la sensibilisation à l'égalité entre les sexes et des programmes de formation en la matière sont organisés régulièrement. Leur but est d'aider et de familiariser les planificateurs et les responsables des programmes en ce qui a trait aux instruments liés à la sexospécificité, comme l'analyse de la parité entre les sexes, les statistiques à cet égard et les indicateurs sexospécifiques. Cela permettra aux institutions de cerner les conséquences qu'ont toutes les politiques pour les femmes et les hommes, afin que des mesures appropriées soient élaborées pour atteindre l'égalité entre les sexes.

Un programme central sera également élaboré pour institutionnaliser l'intégration d'une démarche d'équité entre les sexes dans le travail de routine de ces départements et institutions. Grâce à de telles mesures intégrées, on s'attend à ce que les questions relatives à l'égalité entre les sexes se retrouvent parmi les premiers points de l'ordre du jour national et soient recon nues par tous les secteurs de la société.

Pour terminer, la Thaïlande tient à exprimer son plein appui à l'égard de la Déclaration politique à la présente session. Nous sommes convaincus que la Déclaration sera reconnue comme étant un instrument important pour permettre d'assurer le suivi des progrès réalisés depuis Beijing. Nous réitérons notre engagement en faveur de l'application du Programme, conformément aux nouvelles actions et initiatives à prendre à présent. Ce faisant, nous soulignons que tous ces efforts ne peuvent être réalisés par une seule des parties. La collaboration entre les organisations gouvernementales et les organisations non gouvernementales et la société civile, ainsi que la coopération régionale et internationale font partie intégrante de ces réalisations. De tels efforts coordonnés seront à la base de notre cause commune en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, le développement et la paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Marie Josée Jacobs, Ministre de la promotion féminine du Luxembourg.

**Mme Jacobs** (Luxembourg) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter alors qu'il vous appartient de nous guider dans nos efforts de convergence. Nous vous adressons nos meilleurs vœux.

D'emblée, je tiens à relever que le Luxembourg donne son plein appui au discours prononcé par le Portugal, au nom de l'Union européenne dont nous sommes l'un des membres.

Au Luxembourg, le Programme d'action, la Déclaration de Pékin et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes nous ont fourni, depuis 1995, les lignes directrices pour les politiques de promotion de la femme et d'égalité entre hommes et femmes. Nous accordons une très grande importance à la Convention. Et le Luxembourg a été parmi les premiers à signer le Protocole additionnel et s'appête à le ratifier.

Le concept de Pékin était le développement et la paix. À l'heure actuelle, le Luxembourg contribue pour 0,7 % de son produit national brut à la coopération officielle au développement. Ce pourcentage s'accroîtra encore pour atteindre 1 % en l'an 2004. Notre pays contribue régulièrement aux efforts du Fonds des Nations Unies pour la population et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme.

Le Plan d'action 2000, plan de mise en oeuvre du Programme d'action et de la Déclaration de Beijing, implique tous les ministères ainsi que la société civile. C'est là notre stratégie. Nous la mettons en oeuvre en créant un cadre législatif et en proposant des mesures d'accompagnement.

Ainsi, en 1997, le Parlement a adopté une loi portant incrimination du révisionnisme et d'autres agissements fondés sur des discriminations illégales. Cette loi pénalise, entre autres, certains comportements discriminatoires fondés sur le sexe ou l'orientation sexuelle. Elle prévoit que toute association nationale d'importance, dotée de la personnalité morale, peut, après agrément par le Ministre de la justice, exercer les droits reconnus à la partie civile à l'occasion d'un procès en justice. Je qualifierais cette loi de pas important en avant, car elle sera d'une grande aide pour lutter contre des mentalités dépassées et désormais inacceptables.

Une deuxième mesure législative a été l'institution d'un ou d'une déléguée(e) à l'égalité dans les entreprises du secteur privé. La loi sur la mise en oeuvre du Plan national d'action en faveur de l'emploi prévoit l'élaboration d'un plan d'égalité comme obligation de négociation des conventions collectives. Avant leur mise en oeuvre, les projets d'actions positives, auxquels cette loi a donné une base légale, sont à soumettre à l'avis du délégué à l'égalité. Cette loi-cadre ouvre l'accès à l'apprentissage à des personnes âgées de plus de 18 ans et permet ainsi aux femmes, qui ont consacré des années à l'éducation de leurs enfants, de reprendre une formation professionnelle. La loi précitée a également introduit un congé parental de six mois pour le père et la mère, non transférable, avec garantie de réemploi et avec indemnisation forfaitaire allouée par l'État.

Je suis particulièrement heureuse de pouvoir vous annoncer l'adoption par le Parlement de la loi portant sur la protection contre le harcèlement sexuel sur les lieux de travail. Cette loi prend en compte non seulement le harcèlement d'un collègue de travail, mais aussi celui d'un client ou d'un fournisseur. La charge de la preuve est partagée entre la victime et l'auteur. Toutes ces mesures ont pour objectif de réduire la ségrégation entre hommes et femmes sur le marché du travail, et notamment d'augmenter l'emploi féminin. Des mesures spécifiques d'orientation professionnelle et de formation aux nouvelles technologies pour femmes ont été mises en place.

La lutte contre l'exclusion sociale et contre la violence qui n'épargnent pas les femmes dans un pays à aisance matérielle élevée, retient aussi toute mon attention. Un groupe de travail pluridisciplinaire de représentants et représentantes d'organisations gouvernementales et non gouvernementales s'est constitué sous l'initiative du Ministère de la promotion féminine. Il a pour mission de coordonner les interventions des divers corps professionnels dans l'intérêt des victimes de violence. Un refuge pour jeunes filles a été ouvert ainsi qu'un dispensaire pour prostituées.

Le Parlement a adopté en 1999 une loi visant à renforcer les mesures contre la traite des êtres humains et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que contre le tourisme sexuel.

En 2000, les femmes dans mon pays n'arrivent guère à dépasser le cap de 20 % dans la prise de décisions politiques. Je considère pourtant que la prise en

compte des intérêts de la moitié de la population ne peut être satisfaisante que si celle-ci est représentée à un taux proche ou égal à sa représentation dans la population.

Le Luxembourg a souscrit à la déclaration de la Conférence des femmes de la Francophonie, intitulée « Femmes, pouvoir et développement », qui s'est déroulée les 4 et 5 février 2000 à Luxembourg. Visant l'objectif de garantir aux femmes une citoyenneté partagée, entière et active dans les domaines de la prise de décisions, de l'éducation et de la formation, de la santé et de l'économie, tout comme dans le maintien de la paix, les 55 pays de la francophonie ont adopté une double approche privilégiant le changement et l'évolution des rôles et responsabilités des femmes et des hommes menant vers un partenariat nouveau qui sera, je l'espère, l'égalité des sexes; et la prise en compte systématique de l'approche du genre dans toutes les politiques.

Regardant vers l'avenir, je citerais les domaines d'actions prioritaires suivants: la mise en oeuvre du Plan d'action national en faveur de l'emploi avec toutes ses mesures à l'intention des femmes n'est pas achevée. Nous allons renforcer notre stratégie d'accompagnement, en premier lieu, en organisant des formations à l'égalité pour les syndicats tout comme pour le patronat. Lors du prochain remaniement du statut général du fonctionnaire, le Gouvernement veillera à l'instauration d'une structure d'égalité dans la fonction publique. L'État n'a pas encore réussi à jouer le rôle de précurseur dans ce domaine comme je l'avais annoncé à Pékin et je le regrette.

L'évolution de la participation des femmes dans la prise de décision recevra une attention particulière de ma part. Je plaide pour la mise en place de mesures contraignantes en faveur des femmes, notamment lors des nominations sur les listes électorales, même si l'accord de coalition entre les partis constituant le gouvernement ne prévoit pas de mesure de ce type.

Dans le cadre des actions de lutte contre la violence à l'égard des femmes, nous préparons une loi permettant l'expulsion du domicile conjugal de l'auteur de violence.

Enfin, nous allons nous concentrer avec intensité sur le changement des rôles attribués traditionnellement aux femmes et aux hommes.

La question de l'égalité entre les sexes concerne les femmes et les hommes au même titre. Nous avons développé une méthode pédagogique applicable dans l'enseignement et la formation qui tient compte de la socialisation différente des femmes et des hommes et leur permet de développer individuellement toutes leurs potentialités. Nous veillerons à ce que la pédagogie du genre soit intégrée dans les curricula de formation du personnel enseignant et d'orientation professionnelle, ainsi que des agents sociaux et des forces de l'ordre.

Il m'importe beaucoup que la question des rôles des femmes et des hommes soit débattue au cours de cette session extraordinaire. Avec la participation des hommes à l'évolution de l'égalité entre les sexes, nous renforcerons le développement dans nos sociétés et la paix dans le monde.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. João Bernardo de Miranda, Ministre des relations extérieures de l'Angola.

**M. De Miranda** (Angola) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un honneur et une satisfaction personnelle que de prendre la parole au cours de la présente session extraordinaire consacrée aux femmes.

Monsieur le Président, je souhaite, pour commencer, vous féliciter, au nom de mon gouvernement et en mon nom propre, pour la façon avisée et compétente dont vous avez guidé les efforts de l'Assemblée générale. L'Angola s'associe aux déclarations des délégations africaines qui nous ont précédés et qui ont porté sur les préoccupations et les réalisations dans notre région relatives aux problèmes qui touchent essentiellement les femmes.

Dans les pays de notre région, les femmes jouent un rôle social fondamental dans la production de biens et de services et dans le domaine de l'éducation de nouvelles générations. En même temps, ce sont les femmes qui sont le plus touchées par la répartition inégale de la richesse nationale. Bien que nous reconnaissons l'importance du rôle qu'elles jouent dans la société, les femmes continuent d'être insuffisamment représentées dans les centres de prise de décisions politiques. Ces domaines continuent d'être contrôlés par les hommes qui ont en général plus de temps pour faire des discours que pour s'occuper des enfants.

Dans nos pays, s'il est vrai que nous ne respectons pas pleinement le principe selon lequel les femmes et les hommes sont égaux devant la loi, il n'en est pas moins vrai que nos gouvernements ne rejettent pas complètement la nécessité d'accorder aux femmes un rôle très important dans la prise de décisions dans nos sociétés. Certains de nos pays font la preuve de leur engagement en faveur de l'édification de démocraties au moyen d'actions plutôt qu'en se contentant d'invoquer les libertés et les droits des femmes. En République d'Angola, par exemple, 16 % des députés du Parlement sont des femmes et au Gouvernement, les femmes représentent 13 % des membres. Les femmes sont présentes dans l'armée; elles sont administratrices de sociétés, d'hôpitaux et d'écoles. C'est un petit pas en avant, mais le Gouvernement s'est engagé, dans un environnement de paix et de stabilité sociale, à oeuvrer davantage afin d'assurer une meilleure représentation des femmes dans les domaines économique, politique et social.

La présente session extraordinaire devrait accorder une attention toute particulière à la situation des femmes en Afrique. Sur ce continent, la prolifération des conflits armés, des catastrophes naturelles et des maladies infectieuses telles que le VIH/sida et le paludisme ont accéléré la désintégration du tissu social et humain et compromis le développement économique de la majorité des pays. Notre continent pourrait être riche mais il continue d'avoir les taux de développement humain les plus bas du monde. L'investissement public dans le domaine social est insuffisant. Pour appliquer les programmes de développement social, les gouvernements doivent lutter contre l'instabilité politique, le fardeau de la dette extérieure et les faiblesses de leurs économies respectives.

Les pays développés et les institutions financières internationales ont l'obligation morale et politique d'aider l'Afrique à faire face à ces défis et à en venir à bout. La série de conflits brutaux et insensés qui ravagent l'Afrique représente un obstacle sérieux à l'application du Programme d'action de Beijing ou de toute autre mesure ou stratégie qui pourrait être adoptée en faveur des femmes. Les femmes sont les principales victimes de ces catastrophes puisqu'elles représentent la majorité des personnes déplacées et des réfugiés qui sont obligés de vivre de la charité internationale.

L'Angola, par exemple, a des taux de mortalité liée à la maternité très élevés en raison des conditions

sanitaires insuffisantes dues à la destruction par la guerre de l'essentiel de l'infrastructure et du manque de ressources humaines et matérielles. La guerre a également entraîné une concentration humaine rapide dans les zones urbaines et un affaiblissement de l'unité familiale – facteurs qui sont à la base d'une augmentation de la pauvreté et de la prostitution.

Mon gouvernement est très préoccupé par cette situation et, par le biais du Ministère de la famille et de la condition féminine, s'efforce d'y apporter des solutions immédiates en partenariat avec les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. Le programme visant à réinstaller les personnes déplacées et les réfugiés et à leur faire participer aux activités productives et le programme de microcrédit visant à réduire la pauvreté chez les femmes sont au nombre des mesures prises par le Gouvernement. Ces efforts ont déjà commencé à avoir des résultats positifs en contribuant à la création de petites entreprises et à la création d'emplois.

L'Organisation des Nations Unies et chacun des États représentés ici peuvent faire quelque chose pour mettre fin à la guerre qui touche maintenant plusieurs pays de notre continent. Nous croyons que si la volonté politique est présente, il sera possible d'isoler complètement les auteurs de tentatives bellicistes, de les empêcher de se réapprovisionner et de les poursuivre en justice. En Angola, le Gouvernement cherche avec détermination à trouver une solution durable au conflit interne qui a des conséquences tragiques sur la population, et sur les femmes en particulier.

Il est important de reconnaître que la discrimination à l'égard des femmes est le résultat, d'une part, de facteurs historiques et culturels et, d'autre part, de politiques et de programmes inadéquats aux niveaux national, régional et mondial, pour garantir de meilleurs droits aux femmes. La présente session extraordinaire de l'Assemblée générale nous permet d'évaluer ces politiques et de rechercher des solutions correspondant aux objectifs du Programme de Beijing. Nous savons que depuis le dernier sommet mondial consacré aux femmes, il y a eu quelques réalisations dans le domaine de la reconnaissance et de la réaffirmation pratique des droits des femmes. Toutefois, la situation actuelle des femmes dans le monde indique qu'il y a encore beaucoup à faire.

Comment pouvons-nous parler de la promotion des droits de la femme alors que plus de la moitié de la

population féminine dans le monde est touchée par la pauvreté et par la misère? La pauvreté se fait ressentir essentiellement dans les pays en développement à la suite de l'application de politiques d'ajustement structurel et de stratégies de développement qui marginalisent les femmes dans les secteurs de production les plus dynamiques. Comment pouvons-nous aspirer à une participation plus active des femmes dans l'exercice du pouvoir politique et de la vie publique en général alors qu'elles continuent d'être le secteur de la population le plus touché par l'analphabétisme, par les bas niveaux de scolarité et, par conséquent, par le chômage?

Il faut inverser d'urgence cette tendance si l'on veut pouvoir garantir aux femmes une participation à la vie socioéconomique et l'exercice de leurs droits civils et politiques. Pour cela, il est nécessaire que les programmes et les stratégies conçus pour promouvoir et défendre les droits des femmes deviennent plus concrets et précis et jouissent de l'appui financier nécessaire de la part de la communauté internationale dans le cadre de l'aide publique au développement. Dans ce contexte, mon gouvernement appuie le principe qui veut que 0,7 % au moins du produit intérieur brut des pays développés soit affecté à l'aide publique au développement.

La Déclaration politique qui sera adoptée à la fin de la présente session doit refléter cet engagement, en même temps que l'engagement de tous les États Membres de l'ONU d'appuyer le Programme d'action de Beijing et les Stratégies de Nairobi.

Je voudrais enfin attirer l'attention sur le travail accompli par le Comité préparatoire pour la présente session, et surtout sur ce qui a été fait par sa Présidente, Mme Christine Kapalata. Nous sommes assurés que grâce à ce travail, les objectifs de cet événement important seront atteints.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. Mme Paik Kyung-nam, Présidente de la Commission présidentielle sur les affaires féminines de la République de Corée.

**Mme Paik** (République de Corée) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un très grand honneur que de me retrouver aujourd'hui parmi les dirigeants du monde entier qui sont venus réaffirmer leur attachement à l'engagement pris dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et élaborer de nouvelles

initiatives pour l'amélioration de la condition de la femme au XXI<sup>e</sup> siècle.

Depuis la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la plupart des pays ont aujourd'hui intégré une perspective sexospécifique dans pratiquement tous les secteurs. De profonds changements sont en outre intervenus dans les stéréotypes sexuels et les attitudes négatives à l'égard des femmes dans de nombreux pays.

Toutefois, en dépit des progrès considérables enregistrés au cours des cinq dernières années, de nombreux obstacles continuent de barrer à la voie menant à l'égalité entre les sexes. Ma délégation espère que la présente session extraordinaire sera une occasion de manifester notre détermination à surmonter ces difficultés. Nous espérons qu'un document pratique et orienté vers l'action sera adopté à la fin de cette session.

Depuis la Conférence de Beijing, la mondialisation a eu un énorme effet sur la condition et les droits des femmes. L'effet dynamique et la portée de la mondialisation ont contribué au progrès de la femme et encouragé l'égalité entre les sexes.

Dans d'autres contextes, cependant, la répartition inégale des bénéfices de la mondialisation a entraîné un écart encore plus marqué entre les riches et les pauvres. Pour sa part, le Gouvernement de la République de Corée a tiré parti de cette crise pour renforcer ses politiques en faveur des femmes. Faisant sien l'esprit de Beijing, il a lancé une série de programmes de formation professionnelle gratuite pour les femmes, il a fourni des moyens d'existence aux femmes chefs de ménage sans emploi et a créé de nouveaux emplois pour les femmes. Afin de protéger les femmes qui ont un emploi, il a été mis en place des voies spéciales par lesquelles on peut signaler les cas de licenciements fondés sur une discrimination entre les sexes. Mon pays a connu une reprise économique spectaculaire, tout en procédant à des réformes importantes.

Mon gouvernement a également lancé le programme intitulé « Éducation par l'Internet pour un million de femmes au foyer », ainsi qu'un plan quinquennal pour le « Développement des ressources humaines féminines pour une société bien informée ». L'appui du Gouvernement s'est aussi manifesté par la loi d'assistance aux femmes entrepreneurs, qui a permis un accroissement rapide du nombre d'entreprises créées

par des femmes dans le secteur des techniques de l'information et des communications.

Les conflits armés ont également entravé les progrès dans le domaine des droits fondamentaux des femmes. Ma délégation estime que sans la paix, nous ne pouvons pas suffisamment protéger les femmes. Nous espérons que la présente session permettra de créer la dynamique nécessaire pour une plus grande participation des femmes pendant tout le processus de paix, dès la phase précédant le conflit jusqu'à celle de la réconciliation après le conflit.

Comme l'Assemblée le sait, du 12 au 14 juin 2000, une réunion au sommet Nord-Sud se tiendra à Pyongyang, pour la première fois depuis la partition de la péninsule de Corée il y a 50 ans. Nous croyons que cette réunion constituera un tournant historique menant à la réconciliation et à la coopération entre les deux Corées. Les femmes jouent un rôle critique et actif dans toutes les étapes du chemin menant à la paix, et nous, femmes coréennes, mettrons tout en oeuvre pour jouer un rôle constructif dans ce processus.

Mon gouvernement a également mis un accent particulier sur l'élimination de la violence au foyer à l'égard des femmes. Une loi sur la prévention de la violence au foyer et une loi spéciale sur la répression de la violence au foyer ont été promulguées. Cependant, le plus important fruit des efforts du Gouvernement est de loin la plus grande sensibilisation sociale sur le fait que la violence au foyer n'est plus simplement un problème des foyers, mais un problème qui doit être combattu par l'ensemble de la société.

Une ferme volonté politique est un préalable à la pleine application du Programme d'action de Beijing. Mais, pour traduire cette volonté en des actions concrètes, il faut que les femmes aient un pouvoir de décision dans tous les secteurs.

À cet égard, nous sommes très heureux que beaucoup de femmes aient été élues à notre Assemblée nationale au cours des élections générales du mois d'avril dernier. Les groupes de la société civile et les organisations non gouvernementales qui portent leur attention sur les questions féminines ont joué un rôle visible dans l'intégration d'une perspective sexospécifique au cours de ces élections. Le Gouvernement coréen s'est en outre efforcé d'encourager des politiques qui accordent plus de pouvoir de décision aux femmes. La création, cette année, du Ministère des affaires féminines

augmentera fortement leur participation au processus de prise de décision dans tous les secteurs.

Pour promouvoir les objectifs communs des femmes dans le monde, nous devons faire face à une lutte rude au cours des années à venir. Franchissons le prochain pas en mettant pleinement en oeuvre le Programme d'action de Beijing. La République de Corée, quant à elle, mettra tout en oeuvre pour accélérer ce processus important. Faisons du nouveau siècle un siècle pour nos femmes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la représentante de la République de Corée. Elle établit le record de parfaite gestion du temps.

Je donne la parole à Mme Andrea Willi, Ministre des affaires de la famille et de l'égalité entre les hommes et les femmes du Liechtenstein.

**Mme Willi** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : L'admission du Liechtenstein à l'Organisation des Nations Unies et notre rôle dans l'action de l'Organisation sur les questions d'égalité entre les hommes et les femmes ont joué un rôle de catalyseur dans la promotion des droits de la femme au Liechtenstein. Cette tendance s'est poursuivie avec vigueur depuis la quatrième Conférence mondiale. J'ai le grand plaisir de saisir cette occasion pour présenter à cette session un bref exposé sur les efforts déployés depuis cinq ans.

Au début de 1997, le Gouvernement du Liechtenstein a soumis un rapport au Parlement, indiquant que la législation requise pour la pleine égalité entre les hommes et les femmes était en place. Comme dans d'autres pays, l'on notait toutefois l'existence d'une disparité entre l'égalité *de jure* et l'égalité *de facto*. En vue de promouvoir et d'accélérer cette égalité, le Gouvernement a adopté une série de mesures visant à promouvoir et accélérer la pleine égalité dans les faits. Ces mesures furent conçues à la lumière du contenu du Programme d'action de Beijing et, dans le cadre de sa mise en oeuvre, au niveau national au Liechtenstein.

S'il est vrai que le Liechtenstein souscrit au principe de la pleine mise en oeuvre, aux plans national et international, du Programme d'action de Beijing, il s'avère nécessaire d'identifier les domaines prioritaires et importants, tels que la place des femmes dans le milieu professionnel. Les mesures gouvernementales comprenaient l'adoption de la loi de 1998 sur l'égalité, qui assure la pleine égalité des femmes et des hommes dans le milieu professionnel, des mesures pour combat-

tre la violence contre les femmes et l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, y compris une campagne de lutte contre la violence en 1997 et des projets de loi sur le droit à la protection en cas de violence dans les foyers.

Une série de mesures furent adoptées en vue de permettre aux femmes de concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle, et diverses campagnes furent menées pour sensibiliser la population aux questions d'égalité. En matière de coopération internationale et de développement, nous avons mis l'accent sur les projets visant à aider les femmes pauvres.

Nous pensons que l'éducation et la sensibilisation sont très importantes pour réaliser l'objectif de la pleine égalité. Les gouvernements peuvent et doivent assumer un rôle directeur dans la conception de politiques en la matière, mais l'égalité au quotidien ne pourra se faire qu'avec la participation des femmes et des hommes. Il est donc heureux que le travail de promotion des femmes au Liechtenstein ait toujours été caractérisé par un dialogue fructueux et une étroite interaction entre le gouvernement et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales.

En 1999, le premier congrès des femmes au Liechtenstein a rassemblé des femmes de toutes les régions du pays et donné lieu à l'adoption de projets de décision pour la promotion des femmes. Le Prix pour des opportunités égales 2000 a constitué un encouragement à la promotion active des questions d'égalité par les entreprises, les organisations et les particuliers.

La mise en oeuvre, au plan national, des acquis de Beijing reste notre priorité, et tous nos efforts complètent à cet effet les mesures requises au niveau international. La Conférence de Beijing a été très importante pour nos propres efforts déployés dans le cadre des organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations Unies.

À l'instar des autres pays, nous sommes déçus de voir que deux importants objectifs en matière de promotion de la femme n'ont pas été réalisés: la représentation paritaire des femmes et des hommes au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et la ratification universelle de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Bien entendu, cela ne doit pas susciter des frustrations, mais plutôt une volonté de faire davantage pour concrétiser rapidement ces deux objectifs. Mais nous avons noté avec une vive satisfaction l'adoption, en

octobre dernier, du Protocole facultatif à la Convention. Ce Protocole peut s'avérer très important pour la promotion des droits des femmes, et nous nous efforçons de faire suivre notre signature par une ratification rapide du Protocole.

Parmi les autres faits dans le domaine du droit international qui ont été importants pour la promotion des droits des femmes, on peut citer l'adoption du Statut de la Cour pénale internationale et des protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Cinq ans après l'adoption du Programme d'action de Beijing, il est très important que nous réaffirmions les acquis de Beijing et nous engageons à assurer leur pleine mise en oeuvre. Beijing a été un jalon sur la voie de la pleine égalité entre les hommes et les femmes. Cinq ans après, beaucoup a été réalisé, mais il reste encore beaucoup à faire.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Dalia Itzik, Ministre de l'environnement de l'État d'Israël.

**Mme Itzik** (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier Mme Angela King, Sous-Secrétaire générale, Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, et la Division de la promotion de la femme de l'Organisation des Nations Unies, pour le rapport très exhaustif et important qui nous a été présenté à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

J'ai l'honneur et le plaisir d'être ici avec les autres représentants et représentantes. Je m'appelle Dalia Itzik et je suis Ministre du Gouvernement israélien, et mère de trois enfants. Je suis née à Jérusalem et j'ai exercé les fonctions d'adjointe au maire de Jérusalem, chargée de l'éducation.

Des millions de croyants chrétiens, musulmans et juifs prient pour Jérusalem, la ville du Roi David, de Jésus-Christ et du prophète Mahomet. Je suis venue ici aujourd'hui de Jérusalem pour prier pour toutes les femmes du monde. Je suis venue ici de Jérusalem au nom des mères du Moyen-Orient et du monde entier. Je prie pour que nous mettions fin aux guerres afin que les fruits de nos entrailles ne soient pas utilisés comme cibles vivantes pour les balles, les grenades à main et d'autres armes meurtrières.

Je suis venue ici de Jérusalem afin de prier avec tous ceux qui sont dans cette salle pour que prenne fin l'esclavage le plus long de l'histoire : l'esclavage des

femmes. Dans de nombreux pays du monde, des femmes sont toujours asservies, comme enchaînées, par les fondamentalistes de toutes les religions, le chauvinisme et les préjugés, qui sont toutes des expressions de l'ignorance humaine sous sa forme la plus sombre.

Je suis venue ici de Jérusalem pour déclarer, avec tous ceux qui sont dans cette salle, que nous mènerons une guerre totale et sans compromis à la violence physique à l'égard des femmes et à l'invasion de leur corps par coercition sexuelle. Toute l'humanité doit lutter contre cette maladie avec la même force qu'elle a utilisée et continue d'utiliser pour combattre les pires maladies de l'histoire : la peste noire, le cancer et le sida.

Une nation qui n'accorde pas l'égalité totale aux femmes n'est que la moitié d'une nation. Un monde qui n'accorde pas l'égalité totale aux femmes n'est que la moitié d'un monde. L'égalité n'est pas une question qui concerne seulement les femmes. C'est une nécessité pour toute civilisation. Je crois que la lutte des femmes pour l'égalité doit prendre la forme d'un effort concerté déployé avec les hommes plutôt qu'à la place des hommes ou contre les hommes. L'égalité est synonyme de régime démocratique, de progrès humain et de principes moraux supérieurs.

Je sais que bon nombre de délégations, y compris la délégation israélienne, parleront des lois éclairées et avancées de leur pays concernant l'égalité entre les sexes. La délégation israélienne a en effet distribué un rapport montrant les réalisations remarquables accomplies dans ce domaine en Israël. Nous ne devons toutefois pas être induits en erreur par ces déclarations. Nous tous, surtout les femmes qui sont ici aujourd'hui, savons que le problème n'est pas toujours l'absence de législation appropriée, mais plutôt l'absence d'une attitude sociale appropriée. Nous savons que, malgré les lois existantes sur l'égalité entre les sexes, il y a encore de la discrimination à l'égard des femmes en matière d'emploi, de promotion, de nomination et de salaire. Les lois sur l'égalité entre les sexes ne garantissent pas que des femmes seront nommées à des postes de niveau élevé.

Les politiciens, les organisations de femmes et les femmes journalistes en Israël ont entrepris une campagne pour défendre les droits des femmes. La route est longue et difficile. En dépit de nos nombreuses réalisations, nous n'avons fait que les premiers pas sur le long chemin vers l'égalité. Toutefois, en tant que femme, je suis optimiste et remplie d'espoir. Je crois que le XXI<sup>e</sup>

siècle sera meilleur pour les femmes en Israël. Nous avançons sur la voie de la paix avec nos voisins. Lorsque le pays connaîtra la paix, il aura davantage besoin des femmes dans tous les milieux.

Alors que les siècles précédents ont été caractérisés par la révolution industrielle, une révolution de la puissance, le XXI<sup>e</sup> siècle sera caractérisé par une « révolution cérébrale ». Le travail qui exige de la puissance musculaire aujourd'hui sera remplacé demain par des industries de haute technologie et des connaissances qui exigeront de l'intelligence. Dans l'ère de la révolution cérébrale, l'excuse voulant que les hommes aient un avantage physique sur les femmes n'est plus valable.

La femme de l'an 2000 en Israël et partout dans le monde sera plus instruite, plus consciente de son pouvoir et plus assurée dans ses exigences envers la société dans laquelle elle vit.

Sur le plan personnel, je suis également optimiste. Ma mère, Marcelle Ballas, est née en Iraq et a émigré en Israël il y a 50 ans. Elle n'était pas instruite et a élevé huit enfants. J'étais la sixième. En Iraq, le pays d'où elle est venue, le concept des chances égales pour tous n'existait pas. Ma mère nous a toutefois donné à tous, à ses fils aussi bien qu'à ses filles, la même attention et le même amour infini. Lorsqu'elle disait « I love you » (je t'aime), je savais sans l'ombre d'un doute qu'elle ne parlait pas d'un virus informatique.

Lorsque je compare ma vie à celle de ma mère, je dis, oui, nous avons fait beaucoup de chemin. J'espère que lorsque ma fille de 15 ans, Adi, comparera sa vie à la mienne, elle dira elle aussi, oui, nous avons certainement beaucoup progressés.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Murli Manohar Joshi, Ministre de la mise en valeur des ressources humaines de l'Inde.

**M. Joshi** (Inde) (*parle en anglais*) : L'égalité entre les sexes, le développement et la paix sont des clefs qui permettront aux nations de progresser au XXI<sup>e</sup> siècle. Il est donc approprié que ce soit là les thèmes de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale au cours du nouveau millénaire.

L'Inde a été le premier pays à adopter sans réserve le Programme d'action de Beijing, et elle est attachée à ses objectifs. En Inde, l'année 2001 sera consacrée à la responsabilisation des femmes. Cinq ans après la Conférence de Beijing, lorsque nous exami-

nous les progrès accomplis et que nous établissons notre vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle, nous tirons notre inspiration du Mahatma Gandhi qui a dit, bien avant qu'il ne soit à la mode de le dire :

« Je ne fais pas de compromis sur la question des droits des femmes. À mon avis, elles ne devraient avoir à subir aucun handicap légal que ne subissent pas les hommes. Je traiterai les filles et les fils en faisant preuve d'une totale égalité ».

L'expression de l'individualisme égocentrique n'existe pas dans la pensée sociale indienne. Par l'entremise de ses multiples unités sociales, la société indienne recherche l'harmonie, atténue les différences et met l'accent sur les valeurs familiales et les responsabilités sociales. Nous n'acceptons pas qu'un sexe soit inférieur à l'autre. Les deux sexes partagent également l'humanité sur la base de laquelle nous fondons nos exigences en matière d'égalité des droits et des libertés.

*M. Alimov (Tadjikistan), Vice-Président, assume la présidence.*

Aucune société humaine n'est parfaite mais dans notre vision, dans notre législation et dans nos politiques, nous croyons que si une section quelconque de la société – hommes, femmes, les enfants, castes ou classes – est privée de dignité ou de respect, ceux-ci doivent être rétablis. Ce n'est que cette éthique d'efforts intériorisés et convaincants pour l'harmonie et l'égalité qui a permis à notre société de renforcer les normes démocratiques au cours des cinq dernières décennies, à tous les niveaux de la prise de décisions.

Nous sommes fiers d'être la plus grande démocratie du monde et que notre Constitution non seulement garantisse l'égalité pour les femmes dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale mais permette également de promouvoir leurs droits. En Inde, nous avons adopté une stratégie à deux niveaux pour l'autonomisation des femmes; tout en intégrant leurs préoccupations dans toutes les politiques et programmes et ce, dans tous les domaines, nous nous sommes concentrés sur des interventions ciblées pour les femmes. Les taux d'alphabétisation des femmes ont augmenté plus rapidement que ceux des hommes. Dans le domaine fondamental de la santé et de la reproduction, notre Programme sur la santé de l'enfant a une démarche non prescriptive à l'égard de la planification familiale et encourage une plus grande participation des hommes. Dans le domaine national, notre programme de services de développement intégré des enfants est l'un des plus vastes programmes

enfants est l'un des plus vastes programmes existants et avec plus de 1 million de participants au niveau des villages, il regroupe la main-d'oeuvre féminine la plus vaste mise en place pour un programme dans le monde.

La fillette est également l'objet de toutes nos attentions dans le domaine social. L'organisation de groupes de femmes ou de groupes d'entraide pour les femmes a permis d'aider les femmes à gagner en indépendance économique. Des institutions de microcrédit dans les campagnes ont été particulièrement couronnées de succès. Le partenariat très fort établi avec le mouvement des femmes et les organisations non gouvernementales a permis de renforcer la mobilisation sociale et l'action dans les municipalités. Les médias et l'appareil judiciaire jouent également un rôle important. Tout cela a permis de parvenir à une amélioration notable de la position des femmes en Inde. Nous sommes pleinement engagés à poursuivre avec détermination sur la voie de la promotion des femmes.

S'agissant de l'autonomisation politique des femmes, des amendements constitutionnels réservent maintenant aux femmes un tiers des sièges dans les institutions démocratiques de base dans les municipalités et dans les villages. Près de 700 000 femmes occupent à présent des postes de membres ou de présidentes. Pour continuer d'avancer dans ce processus, notre gouvernement a présenté un autre projet d'amendement de la Constitution permettant d'avoir le même pourcentage de sièges réservés pour les femmes au Parlement et dans les parlements des États fédérés.

La Commission parlementaire sur l'émancipation des femmes mise en place en 1997, le Centre national de formation et de recherche sur l'égalité entre les sexes et la Commission sur l'intégration des questions relatives aux femmes constituent un important apport au renforcement mutuel et à une meilleure intégration du réseau d'institutions et de systèmes que nous avons créés pour la promotion de la femme. Nous renforçons nos mécanismes de surveillance et nos bases de données pour nous assurer que les femmes bénéficient dans tous les domaines et dans tous les programmes des répartitions budgétaires mises en place.

Alors que nous travaillons, comme d'autres au sein de la grande communauté des démocraties, au niveau national pour appliquer les objectifs communs du Programme d'action de Beijing auquel nous avons tous souscrit, l'environnement international ne nous a pas appuyé autant que nous l'aurions espéré et des événe-

ments ont fait obstacles à l'application des efforts nationaux. La mondialisation n'a pas eu que des effets positifs pour les femmes; dans certains pays en développement elle a apporté de nouvelles perspectives économiques mais beaucoup craignent que leur marginalisation ne soit accentuée par la mondialisation. Les gouvernements ont de moins en moins de ressources et sont souvent moins libres de promouvoir le développement social et dans de nombreux cas, le pouvoir incontrôlé du capital, qui prend même le pas sur les gouvernements nationaux, a accru les disparités au sein des sociétés. Les femmes sont les éléments les plus vulnérables de la tension sociale engendrée par la mondialisation.

Mettre fin à toutes les formes de violence contre les femmes doit être une priorité absolue pour nous tous. La persistance de la violence et ses nouveaux aspects devraient non seulement stigmatiser mais aussi préoccuper toutes les sociétés civilisées. En plus, des pays démocratiques et pluralistes ont dû faire face à des guerres par procuration et à des actes de terrorisme parrainé de l'extérieur; les femmes et les enfants sont les premières cibles et les victimes privilégiées. La communauté internationale doit relever ces défis.

La féminisation de la pauvreté et la marginalisation des femmes exigent des actions immédiates. L'élimination de la pauvreté a été le principal objectif du Programme d'action de Beijing. Cela reste encore une abstraction. Nous voyons au contraire émerger de « nouveaux pauvres », une nouvelle catégorie de pauvres qui ne sont pas nés dans la pauvreté mais y sont tombés à cause de revenus insuffisants, de la détérioration de l'environnement et du manque d'accès aux services sociaux. Les préjugés à l'égard des femmes sont encore courants dans les programmes de lutte contre l'analphabétisme et la malnutrition. Les taux de mortalité maternelle atteignent des niveaux inacceptables dans les pays en développement. S'il est vrai que les gouvernements des pays en développement font de leur mieux pour améliorer les services de santé pour les femmes et leur fournir des médicaments à des prix abordables, encore faut-il qu'ils soient appuyés par leurs partenaires de développement de la communauté internationale.

Aujourd'hui, au cours de la première année de ce nouveau millénaire, notre attention doit aller à la réalisation de la pleine liberté pour les femmes. De la libération et de l'émancipation à l'autonomisation, l'histoire du combat pour l'égalité des sexes a été celle

d'une lutte continue pour l'abolition des stéréotypes et des attitudes sociales négatives, tout en donnant aux femmes un pouvoir économique. Au cours de la présente session extraordinaire, nous devons nous engager encore plus fermement pour qu'elles aient non seulement plus de pouvoir mais surtout plus de pouvoir en toute liberté.

Les traditions anciennes de l'Inde nous offre une explication conceptuelle de notre tâche. C'est la notion de complémentarité entre les sexes et non celle de conflit qui a toujours inspiré et guidé notre action à travers les siècles et jusqu'à présent. Cette intuition de complémentarité est illustrée dans la sculpture et la peinture indienne à travers la représentation d'Ardhanarishvara, qui est mi-femme, mi-homme divisé verticalement le long du centre. La recherche scientifique moderne, qui a localisé dans les parties droite et gauche du cerveau ce qu'on appelle communément les caractéristiques mâles et femelles, confirme une vérité que nous anciens ont deviné de façon intuitive. La science et la croyance nous informent que nous avons tous, dès la naissance, la possibilité de nous développer ensemble et de célébrer les aspects féminins et masculins de la personnalité humaine. Aucun homme ni aucune femme n'est un îlot, ainsi au niveau le plus profond, aucun individu n'est totalement mâle ou femelle. Différentes situations font apparaître en nous des qualités ou des défauts insoupçonnés.

Dans les traditions indiennes, l'incarnation de la connaissance, de la prospérité et du pouvoir de l'être suprême est représentée par une trinité féminine : Saraswati, qui est la déesse de la connaissance; Lakshmi, la déesse de la richesse; et Durga qui personnifie la force et le pouvoir. C'est notre vision que les femmes au XXI<sup>e</sup> siècle devraient pouvoir être les incarnations de la connaissance, de la prospérité et du pouvoir

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Nicole Pery, Secrétaire d'État aux droits de la femme et à la formation professionnelle de la France.

**Mme Pery** (France) : C'est avec un sincère plaisir que je m'exprime aujourd'hui devant vous; je tiens en tout premier lieu à saluer le rôle de l'ONU dans la lutte contre les exclusions et les discriminations, notamment celles dont les femmes sont victimes.

Au nom du Gouvernement français, je vous assure du plein engagement de la France pour le succès des travaux de cette session extraordinaire de

l'Assemblée générale des Nations Unis en souhaitant que ses travaux marquent une avancée dans les engagements de la communauté internationale en faveur de l'égalité des hommes et des femmes, dans le droit mais aussi dans les faits.

Nous souscrivons à l'intervention prononcée par la présidence portugaise au nom de l'Union européenne. Nous sommes en outre particulièrement attachés à exprimer notre adhésion à la déclaration adoptée, en février 2000 à Luxembourg, par les gouvernements des États membres de la francophonie.

Je souhaite aujourd'hui marquer notre préoccupation face à trois domaines qui conditionnent l'autonomie et l'intégrité des femmes. Je veux parler du plein accès des filles à l'éducation, de l'élimination des violences et de la garantie effective des droits à la santé.

L'éducation est le premier outil de l'égalité, du développement individuel, collectif et durable. Non seulement le système éducatif doit être accessible aux filles à tous les niveaux, mais la vie scolaire et les enseignements doivent se traduire par une réelle mixité. La mixité cependant ne suffit pas. Encore convient-il que le contenu de l'éducation et l'orientation scolaire soient non sexistes. En tant que secrétaire d'État aux droits des femmes, j'ai ainsi récemment signé une convention avec le Ministre de l'éducation qui va dans ce sens.

La lutte contre les violences envers les femmes est la pierre angulaire des combats pour l'égalité. C'est en nommant ces violences et en les condamnant que leurs réalités cesseront d'être niées. La paix et la cohésion deviennent fragiles là où une société tolère silencieusement les violences publiques et privées au sein du couple, où les violences sexuelles et le viol ne sont pas dénoncés, ni punis.

Il est enfin une violence que je souhaite évoquer avec force parce qu'elle se nourrit des situations de misère et d'exclusion : c'est la traite des femmes et la prostitution. L'être humain n'est pas une marchandise et ne peut donc faire l'objet d'échanges et de commerce. Cela est contraire à l'esprit et à la lettre de la Convention des Nations Unies de 1949 à laquelle nous tenons à réaffirmer notre attachement. Les négociations en cours à Vienne sur le projet de protocole sur le trafic des personnes, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, doivent conserver cet esprit.

Le droit pour les femmes à la santé constitue le troisième pilier de notre autonomie. Elle ne peut se concevoir sans la reconnaissance de droits fondamentaux en matière de sexualité et de procréation. La contraception libre et gratuite et la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse, accompagnées d'un suivi médical, contribuent aux politiques de prévention et de dépistage essentielles en matière de santé publique. Ces droits renforcent l'efficacité de la lutte contre le sida qui doit continuer à mobiliser la solidarité financière de la communauté internationale. La France renouvelle ses engagements sur ce point ainsi que sa proposition d'une conférence, sous les auspices des Nations Unies, entre entreprises pharmaceutiques, pays donateurs et pays en développement afin d'aboutir à des coûts réduits pour la fourniture aux malades de médicaments.

Réaliser l'égal accès des femmes et des hommes à la prise de décisions est l'un des moyens pour concrétiser la pleine égalité. Cette idée n'était, il y a encore quelques années dans mon pays, qu'un concept connu et défendu par les seuls militantes et militants féministes. Une loi sur la parité en politique vient d'être définitivement votée le 3 mai dernier par le Parlement français et sera appliquée dès les élections municipales de 2001. L'application de cette loi va, à très court terme, provoquer une féminisation des assemblées élues, qu'elles soient locales ou nationales. Ce résultat, nous le devons aux mouvements de femmes, mais aussi à la volonté du Premier Ministre et à l'accord du Président de la République. La participation équilibrée des femmes à la décision politique permettra, nous en sommes convaincus, une rénovation de notre vie politique et le partage du pouvoir sera le moteur d'autres changements dans la vie économique, sociale et culturelle.

Avant de terminer, je souhaiterais évoquer d'un mot le dernier-né des instruments internationaux pour l'égalité : je parle du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dont la procédure d'approbation en France doit aboutir dans les jours à venir.

L'égalité des femmes et des hommes concerne tous les pays du monde, toute l'humanité. Les domaines prioritaires définis à Beijing doivent aujourd'hui être non seulement réaffirmés, mais si possible complétés afin d'aller au-delà pour faire face aux nouveaux

défis auxquels nous sommes confrontés. De l'égalité, nous le savons, dépendent le développement et la paix.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rimantas Kairelis, Vice-Ministre de la sécurité sociale et du travail de la Lituanie.

**M. Kairelis** (Lituanie) (*parle en anglais*) : Nous sommes réunis à l'occasion de cette session extraordinaire non seulement pour réaffirmer notre attachement aux buts et objectifs figurant dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, mais également pour nous engager à entreprendre de nouvelles mesures pour permettre aux paroles de déboucher sur des actes. Même si le terme « *mainstreaming* » (intégration) n'était tout d'abord qu'une structure maladroite qui posait des problèmes aux traducteurs et aux interprètes dans un bon nombre de langues, il s'agit aujourd'hui d'une notion bien définie qui demande à être utilisée non seulement dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies mais aussi dans les programmes gouvernementaux. Nous comprenons bien que les droits fondamentaux des femmes et des filles sont inaliénables et font partie intégrante des droits universels de la personne. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes qui établit une procédure de droit de pétition.

Le fait qu'un si grand nombre d'organisations non gouvernementales internationales et nationales participent à la présente session extraordinaire prouve que le partenariat entre les gouvernements et les organisations non gouvernementales est toujours aussi important. Il nous faut reconnaître la contribution de la société civile qui, dans bien des cas, a participé sur un pied d'égalité avec les gouvernements à la promotion des droits fondamentaux des femmes.

En ce qui concerne les résultats concrets réalisés depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Gouvernement lituanien est heureux de signaler les progrès qui ont été faits et de citer les principales réalisations. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, laquelle a représenté un nouveau moment décisif dans le mouvement pour assurer l'égalité le développement et la paix pour toutes les femmes du monde, une base juridique a été établie et un mécanisme institutionnel vigoureux a été mis en place pour la mise en

oeuvre du Programme d'action de Beijing en Lituanie. Le Parlement lituanien a adopté la Loi sur l'égalité des chances, première loi de ce type en Europe centrale et orientale, et a par la suite mis en place un mécanisme pour en superviser sa mise en oeuvre – le Médiateur de l'égalité des chances et le Bureau de l'égalité des chances.

Des politiques gouvernementales ont été élaborées ainsi que d'importants programmes de prévention et des projets qui s'attaquent aux problèmes de la pauvreté et du chômage et font face à la situation des familles et des groupes vulnérables, y compris les femmes célibataires ayant des enfants ainsi que les femmes des zones rurales. Ceci a eu, entre autres conséquences, de faire que le taux de chômage des femmes en Lituanie est devenu relativement faible par rapport à celui des hommes. Ce sont néanmoins surtout les questions de la rémunération égale pour un travail de valeur égale, de la participation des femmes dans les initiatives publiques et dans les structures gouvernementales, de leur rôle de direction dans la vie professionnelle et les entreprises et des relations familiales fondées sur le principe de l'égalité et du partenariat qui préoccupent le Gouvernement et la société car le règlement de ces questions constitue une condition fondamentale ainsi qu'un indicateur du développement utile de l'humanité pour des communautés parvenues à la maturité. Nous ferons volontiers rapport sur les progrès réalisés à l'avenir dans ce domaine.

Pour appliquer des politiques constructives, les gouvernements doivent établir des partenariats réels et des alliances avec les organisations non gouvernementales. La Conférence balte « Beijing + 5 : défis et perspectives » a montré que les appels à la collaboration et au dialogue entre les décideurs et les mouvements de la société civile ne sont plus uniquement un cadre théorique. Pendant trois jours, la Chambre du Gouvernement lituanien a ressemblé au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Des débats constructifs ont eu lieu entre des organisations non gouvernementales et des représentants du Gouvernement, et ils ont permis d'établir des repères, des indicateurs, des échéances et des processus de suivi.

Réaffirmant notre ferme attachement à la mise en oeuvre ultérieure du Programme d'action de Beijing, le Gouvernement de la République de Lituanie a commencé à élaborer le deuxième plan d'action national, qui comprendra les nouvelles directives établies à la présente session extraordinaire. Les préparatifs de la

Conférence de suivi de Reykjavik, qui se tiendra en Lituanie en juin 2001, ont déjà commencé. La Conférence formulera de nouvelles mesures et stratégies nécessaires pour accélérer la pleine mise en oeuvre des 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing. Afin d'atteindre cet objectif, des projets de suivi, avec la coopération des Gouvernements, des organisations non gouvernementales et des entreprises privées, devraient être lancés par cette conférence.

Pour terminer, je voudrais signaler que, depuis la Conférence de Beijing, la Lituanie a fait des progrès en faisant participer plus de femmes au processus de prise de décision et en encourageant l'intégration d'une perspective sexospécifique. Cependant, de nombreuses questions doivent encore être examinées à l'avenir pour que les femmes puissent réellement tirer parti des fruits de la connaissance, du travail et de l'indépendance économique. Je terminerai en proposant ce qui suit : Faisons du monde au deuxième millénaire une véritable patrie pour tous les peuples, sans distinction de race, de sexe, et de croyances culturelles ou religieuses.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Norica Nicolai, Secrétaire d'État et Ministre du travail de la Roumanie.

**Mme Nicolai** (Roumanie) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que de prendre la parole aujourd'hui en tant que représentante de mon pays à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulée, en nous plaçant tous devant un tel défi, « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle ».

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite ce matin par la représentante du Portugal au nom de l'Union européenne.

Il y a cinq ans, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes a adopté à Beijing une stratégie mondiale orientée vers l'action pour la réalisation des droits fondamentaux des femmes en tant que partie intégrante des droits universels de l'homme, pour la participation égale des femmes dans tous les domaines de la vie sociale et pour l'élimination de la discrimination fondée sur le sexe. Ce programme international en faveur des femmes a beaucoup influencé les politiques des gouvernements, des organisations internationales et de la société civile dans le monde entier, quant à l'élaboration et la mise en pratique des nouvelles stra-

tégies et solutions pour la pleine réalisation de l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes. Une nouvelle prise de conscience est née selon laquelle le développement durable ne peut être réalisé sans démocratie, sans la promotion et la protection de tous les droits de l'homme, sans l'égalité entre les sexes et sans la participation des femmes, en tant que partenaires égales, dans tous les domaines de la vie.

Dans de nombreux pays du monde, la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing était considérée comme faisant partie intégrante de tout le processus de démocratisation, qui a créé de nouvelles possibilités pour la participation égale des femmes pour qu'elles puissent jouir de leurs droits fondamentaux.

Nombre des objectifs ambitieux fixés il y a cinq ans à Beijing n'ont cependant toujours pas été atteints. Nous sommes réunis pour quelques jours à New York en vue de réaffirmer la pleine validité du Programme d'action de Beijing, de redynamiser les efforts nationaux et internationaux pertinents et d'adopter, par le biais d'un document final de la présente session extraordinaire, de nouvelles mesures pour l'application des 12 domaines critiques du Programme d'action.

La quatrième Conférence mondiale sur les femmes a apporté une contribution importante à l'évolution des politiques roumaines sur la promotion des droits fondamentaux des femmes et l'application du principe de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Des mesures institutionnelles et législatives spécifiques ont été prises à la suite de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

Un mécanisme national pour la promotion de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes a été créé en octobre 1995 dans le cadre du Ministère du travail et de la protection sociale. Ce mécanisme vise à relever les principaux défis liés à la situation des femmes en Roumanie : assurer le respect de facto du principe de l'accès non discriminatoire des femmes au marché du travail, l'amélioration de leurs conditions de travail, l'amélioration du cadre législatif pour la jouissance de leurs droits, et le suivi de l'application de cette législation.

Le cadre institutionnel national a été progressivement amélioré pour inclure un grand nombre de participants : la Sous-Commission pour l'égalité des chances du Parlement de la Roumanie, avec la participation des parlementaires de tous les partis politiques repré-

sentés au Parlement, le Département pour la protection des enfants, des femmes et de la famille de l'institution du Médiateur roumain, et la Commission de l'égalité des chances du Conseil économique et social, qui intègre les questions de l'égalité entre les sexes dans l'ordre du jour des consultations tripartites entre les partenaires du dialogue social.

Pour assurer le succès de la mise en oeuvre des politiques et des mesures dans le domaine de l'égalité des chances, il convient d'améliorer davantage la coordination et la cohésion entre toutes les autorités publiques responsables des questions féminines. À cet égard, une décision gouvernementale récente a porté création d'une commission consultative interministérielle sur l'égalité des chances, qui devrait contribuer de manière approfondie à l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes sectoriels.

Parmi les mesures législatives prises récemment pour promouvoir l'égalité des chances et un partage égal des responsabilités au sein de la famille, ainsi que pour aider à concilier la vie de famille et la vie professionnelle, j'aimerais mentionner le projet de loi sur l'égalité des chances et la loi sur les congés paternels.

Je voudrais maintenant passer brièvement à un domaine qui nous préoccupe tous, à savoir le phénomène de la violence dans les foyers, qui, à cause de sa visibilité réduite, est encore très difficile à prévenir, à réduire ou à maîtriser. Des mesures ont été prises dans ce sens, notamment par la création, en partenariat étroit avec des organisations non gouvernementales, d'un centre pilote d'assistance aux victimes de la violence dans les foyers. Des amendements au Code pénal ont également été proposés. Une coopération accrue aux niveaux national et international est également nécessaire pour prévenir et combattre des phénomènes tels que la prostitution forcée et la traite des femmes et des fillettes.

Nous sommes très encouragés par le rôle accru joué par les organisations non gouvernementales roumaines pour sensibiliser le public sur les questions féminines, notamment dans les domaines tels que les droits civiques et politiques, la participation à la vie économique et le développement des possibilités dans le domaine des affaires, de la santé et de la planification familiale. Leur esprit dynamique et novateur nous fait croire en l'avenir du dialogue et du partenariat entre le gouvernement et la société civile.

Une évaluation des progrès enregistrés dans mon pays dans le domaine de l'émancipation de la femme fait ressortir une nette augmentation de la contribution des femmes dans des domaines aussi divers que la santé, l'éducation, la culture, la justice et les nouvelles techniques. En même temps, il ne faut pas oublier que ce sont les femmes qui sont également les plus touchées par les difficultés économiques, la réduction de la sécurité sociale, le chômage – le leur ou celui des membres de leur famille – ou par différentes formes de violence. Il est nécessaire de prendre de nouvelles mesures pour encourager et appuyer la participation politique des femmes afin de leur assurer une plus grande participation au pouvoir et à la prise de décisions, avec une influence positive sur les réformes entreprises en leur faveur.

Sans une participation active et directe des femmes aux processus démocratiques, au développement et à la paix, les objectifs du Programme d'action resteront de simples vœux.

Nous devons nous efforcer de créer des sociétés fondées sur l'égalité, la pleine participation des femmes et des hommes, la tolérance et le respect des droits humains des femmes.

Je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer l'engagement de la Roumanie à poursuivre ses efforts pour surmonter les obstacles et prendre des mesures additionnelles en vue de la mise en oeuvre pleine et accélérée du Programme d'action de Beijing.

J'aimerais enfin rappeler une idée déjà préconisée par André Malraux : si le prochain millénaire n'est pas celui de la démocratie pour les femmes et les hommes, il sera un millénaire de danger.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. Mme Concepción Dancausa Treviño, Secrétaire générale pour les affaires sociales de l'Espagne.

**Mme Dancausa Treviño** (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à cette session extraordinaire, dont l'importance et la nature concernent non seulement les femmes mais l'ensemble de la société.

Cinq années se sont écoulées depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Je suis particulièrement heureuse, au nom de mon gouvernement et dans le cadre des orientations de l'Union européenne,

de pouvoir réfléchir sur les acquis les plus remarquables réalisés dans mon pays depuis 1995.

L'Espagne réaffirme son attachement à la concrétisation de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes et à cette fin, dans le cadre de l'organisation territoriale de notre pays, elle a adopté divers programmes aux niveaux national, local et à celui des régions autonomes.

Le Plan III, approuvé par le Gouvernement espagnol en mars 1997, est aujourd'hui en vigueur. Ce plan intègre les engagements pris à Beijing pour promouvoir des programmes spécifiques destinés à aider les femmes, tout en rationalisant le principe de l'égalité des chances au niveau national.

Au cours des cinq dernières années, nous avons renforcé nos moyens institutionnels et accru nos budgets et ressources humaines pour mettre en oeuvre les actions et mesures prévues dans le Programme. Ces activités se font en coopération avec des organisations non gouvernementales, les parties sociales, les diverses régions autonomes, les entités locales et les départements ministériels.

À ce jour, l'Espagne a fait des progrès notables. En matière d'éducation, 53 % des personnes inscrites dans les universités espagnoles sont des femmes. Mais il y a encore des insuffisances. Ainsi, seuls 26 % des personnes occupant des emplois techniques sont des femmes, et cela n'est pas suffisant. Réaliser une autonomie en faveur des femmes suppose non seulement qu'elles soient éduquées mais également qu'elles participent aux activités professionnelles.

Dans le contexte des politiques de l'emploi de l'Union européenne, une réforme législative a été mise en place pour régler les problèmes liés au chômage des femmes, à leur ségrégation verticale et horizontale, à la nature de leurs contrats et aux difficultés qu'elles rencontrent pour essayer de concilier leurs obligations familiales et leur travail. De nombreuses mesures ont été adoptées. Citons les accords de 1997 sur l'emploi des travailleuses sociales et les mesures spécifiques visant à promouvoir l'accroissement du nombre des emplois, et la création d'emplois de meilleure qualité.

Toutes ces mesures ont donné lieu à des progrès substantiels dans le domaine du rôle des femmes au sein de la population active. Le taux de participation des femmes est passé de 36 % en 1995 à 38 % en 1999,

accroissant leur taux d'emploi de 25 à 30 % et faisant chuter le taux de chômage global de 30 à 23 %.

Les statistiques montrent que des progrès réels ont été faits, même si des difficultés subsistent. Les femmes doivent pouvoir accéder plus facilement aux postes de responsabilité et de décision car malgré leur participation accrue, des déséquilibres persistent au plan qualitatif et quantitatif dans tous les domaines sociaux.

Dans le domaine politique, suite aux dernières élections de mars dernier, les femmes occupent actuellement 28 % des sièges au Congrès, 26 % au Sénat et 29 % dans les Parlements autonomes. Elles constituent également 34 % de la représentation espagnole au Parlement européen, dépassant la moyenne de 30 %. Mais cette participation doit s'accroître. Il y a encore trop peu de femmes à des postes élevés dans les entreprises.

Le Gouvernement espagnol s'est penché avec un intérêt particulier sur la question de la violence contre les femmes. À cette fin, un plan d'action a été adopté pour 1998-2000 avec une série de mesures et un budget de 70 millions de dollars.

Aujourd'hui, dans mon pays, il existe des unités spécifiques de police et de sécurité chargées d'aider les femmes victimes. Il y a également des centres d'aide aux victimes au niveau des tribunaux et des centres spéciaux chargés d'aider, de réadapter et de suivre les femmes victimes d'actes de violences.

Beaucoup a été fait pour sensibiliser davantage les professionnels en matière de soins, de droit et d'éducation. Une réforme législative a été également promulguée pour renforcer la protection des victimes, empêcher l'impunité des auteurs et accélérer les poursuites judiciaires.

Mais cela ne suffit pas. L'Espagne est prête, au cours des années à venir, à appuyer les diverses actions internationales pour éliminer la violence dans les foyers et agir au plan national. Nous jugeons inacceptable la violence subie par la majorité des femmes dans le monde.

Dans le domaine du droit international, l'Espagne appuie l'action de l'ONU destinée à promouvoir l'égalité. En mars de cette année, l'Espagne a signé le Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et oeuvre à sa ratification. En juin 1999,

l'Espagne a soumis les rapports III et IV au Comité de la Convention.

Mais en dépit de tous ces efforts, nous ne pouvons pas dire que dans mon pays, les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes. Les femmes des campagnes, les femmes âgées, les migrantes et les handicapées ont besoin d'attention et de soins particuliers. En outre, le potentiel des femmes en matière d'environnement, d'exercice des droits fondamentaux, de non-violence et de contribution économique ne doit pas être oublié; il doit être pleinement reconnu.

La présente reconnaissance universelle du principe de l'égalité des chances dans une société mondialisée requiert des mesures et des efforts conjoints de la part des pays développés comme des pays en développement. C'est seulement ainsi que nous pourrions, en surmontant nos différences, forger un XXI<sup>e</sup> siècle où la société est plus équitable et plus en harmonie avec la réalité.

À cette fin, comme nous devons assurer l'égalité de tous, il est indispensable que nous obtenions l'engagement des gouvernements, des institutions, des organisations non gouvernementales et des organismes sociaux.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Effi Bekou-Balta, Secrétaire générale pour l'égalité entre les sexes de la Grèce.

**Mme Bekou-Balta** (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole en cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux femmes au XXI<sup>e</sup> siècle. Je tiens à assurer l'Assemblée de l'appui total et de l'entière collaboration de ma délégation pour faire en sorte que cette réunion importante soit couronnée de succès.

Ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite, au nom de l'Union européenne, par le Ministre de l'égalité du Portugal.

Nous sommes ici aujourd'hui pour réaffirmer l'engagement de notre gouvernement aux buts et objectifs contenus dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adopté lors de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. De plus, comme bien d'autres délégations, nous sommes également venus ici non seulement pour contribuer à l'examen et à l'évaluation des progrès accomplis dans l'application du Programme d'action et pour cerner les nouveaux défis et les nouvelles tendances, mais également pour

convenir d'autres actions et initiatives et pour s'assurer que d'autres engagements soient pris et mis en oeuvre dans le domaine de l'égalité des sexes, du développement et de la paix.

Vingt-cinq ans après la première Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes, tenue à Mexico, des progrès considérables ont été accomplis pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Au cours du siècle dernier, des efforts constants et beaucoup de travail ont produit des changements qui ont contribué au renforcement de la démocratie, de la justice sociale et du respect des droits de l'homme. Sous l'influence essentiellement du mouvement féministe, les gouvernements ont été amenés ou incités à adopter des mesures concrètes en faveur des femmes.

Cinq ans après la Conférence de Beijing, bien que les droits des femmes aient été éventuellement reconnus comme des droits fondamentaux, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et une série d'obstacles empêchent toujours la réalisation de l'égalité totale.

Dans le nouveau contexte international de la mondialisation, les progrès sociaux et les nouvelles technologies créent de nouvelles inégalités qui coexistent avec les anciennes, dans des domaines comme la pauvreté, le chômage, l'immigration, la violence et l'exploitation des femmes et des enfants, les inégalités dans le milieu de travail, les salaires, la sécurité sociale, la participation des femmes dans la prise de décisions, etc.

J'en viens à parler particulièrement de mon pays, la Grèce. Permettez-moi de mettre en lumière certains domaines que nous avons traités en priorité et dans lesquels des progrès remarquables ont été accomplis. La Grèce, en tant qu'État membre de l'Union européenne et que Membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, appuie la mise en oeuvre complète des déclarations et des conventions internationales relatives aux droits de l'homme, ainsi que la pleine participation des femmes à la vie économique, politique, sociale et culturelle, et ce sur le plan tant national qu'international. Depuis 1982, le Gouvernement grec a adopté un cadre législatif et institutionnel puissant et progressiste visant à éliminer toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

En 1983, la Grèce a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à

l'égard des femmes, et le 10 décembre 1999, elle a été l'un des 23 premiers pays à signer le Protocole facultatif à cette Convention.

Aujourd'hui, protéger les droits des femmes, garantir des chances égales pour tous et réaliser une égalité substantielle, au-delà des mesures législatives, conformément à la Déclaration de Beijing, constituent les principales priorités du Gouvernement grec, et surtout de notre Premier Ministre.

Les Plans d'action nationaux pour l'emploi de 1999 et 2000 souscrivaient aux propositions du Secrétariat général pour l'égalité, qui visaient la représentation égale de femmes et d'hommes à tous les niveaux d'emploi des secteurs public et privé.

Le Ministère de l'Éducation de la Grèce a adopté des mesures précises pour la période allant de 2000 à 2006. Parmi ces mesures, on retrouve notamment l'établissement de maternelles à plein temps, de garderies et de programmes au sein des écoles primaires.

Un grand nombre de mesures ont également été mises en oeuvre pour lutter contre l'exclusion sociale, particulièrement pour les femmes qui appartiennent à des minorités religieuses, les réfugiées, les mères célibataires et les femmes qui habitent des régions éloignées et rurales.

De plus, nous avons mis sur pied un comité interministériel sur la violence à l'égard des femmes, avec la participation d'experts et d'organisations de femmes, afin d'étudier les structures existantes consacrées au soutien des victimes et à la mise en oeuvre d'actions précises pour l'élimination de ce phénomène.

Dans chacune des 13 régions du pays, des centres sur l'égalité fonctionnent pleinement depuis l'an dernier.

Lors des élections parlementaires nationales d'avril 2000, il y a eu une augmentation du pourcentage de femmes élues au Gouvernement grec, qui est passé de 6 % à 10 %. Le Gouvernement grec oeuvre à présent à l'établissement d'un nouveau cadre juridique pour la participation égale des femmes et des hommes dans la prise de décisions au sein des organismes d'administration publique, ainsi qu'au sein des pouvoirs et des conseils régionaux et locaux.

La Grèce, en raison de sa position géographique et historique particulière dans le sud-est de l'Europe, a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à pro-

mouvoir le principe de l'égalité dans le cadre du pacte de stabilité de l'Europe du Sud-Est.

En juin 2000, la Grèce, en collaboration avec le Conseil de l'Europe, organisera un séminaire international sur le trafic et l'exploitation sexuelle des femmes et des fillettes de l'Europe centrale et de l'Est.

Il est absolument essentiel que les principes de Beijing soient préservés, que notre ferme engagement à leur égard soit renouvelé et que nous mettions l'accent sur la mise en oeuvre du Programme d'action. En même temps, compte tenu des défis énormes que l'humanité doit relever au cours du nouveau millénaire, il est également essentiel d'atteindre ces objectifs dans un esprit de coopération constructive, de respect mutuel et de compréhension des besoins et des intérêts de chacun.

Dans cet esprit, nous souhaitons sincèrement et espérons que nous pourrions nous entendre sur les documents finaux de cet événement historique et qu'ils seront adoptés par consensus.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Galina Karelova, Vice-Ministre du travail et du développement social de la Fédération de Russie.

**Mme Karelova** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Cette session qui se tient à New York n'est pas une session extraordinaire comme les autres de l'Assemblée générale, mais bien un forum international vraiment mondial dont les décisions détermineront dans une large mesure la stratégie de développement social du XXI<sup>e</sup> siècle. En discutant du rôle et de la place des femmes dans le monde d'aujourd'hui et de leur contribution à la vie politique et économique du monde, à la création de la société civile et à l'approfondissement des processus démocratiques, nous discutons en fait de l'avenir de la civilisation humaine.

Il est impossible aujourd'hui de régler les questions les plus graves sans la participation des femmes. Leur potentiel intellectuel et spirituel est une ressource inestimable pour l'amélioration du développement social. La mission historique de l'Organisation des Nations Unies est d'aider les femmes du monde entier à devenir des artisans de leur propre sort. Nous nous félicitons des efforts que l'Organisation a déployés pour éliminer la discrimination fondée sur le sexe et pour améliorer la situation sociale et économique des fem-

mes. La Russie a recommandé et continuera de recommander d'accroître le rôle et l'autorité de l'ONU dans le XXI<sup>e</sup> siècle, car nous voyons en elle un mécanisme unique permettant d'établir un dialogue intergouvernemental et de faciliter les relations internationales.

Notre travail aujourd'hui consiste à évaluer les progrès accomplis au cours des cinq années qui ont suivies la Conférence de Beijing.

Malheureusement, je suis obligée de constater que le processus de mondialisation actuellement en cours ne facilite pas et rend au contraire plus complexe la réalisation des objectifs du Programme d'action de Beijing. Des phénomènes révoltants du monde moderne, tels que le terrorisme international, la criminalité organisée, le séparatisme militant, l'hostilité inter-ethnique et le commerce illégal des armes et des stupéfiants touchent directement des millions de femmes dans différentes régions du monde.

D'autres problèmes de la mondialisation représentent également un fardeau supplémentaire pour les femmes, y compris le fossé croissant entre les nations les plus riches et les nations les plus pauvres, la détérioration écologique de la planète et la propagation rapide du VIH/sida et d'autres maladies infectieuses. Des femmes et des enfants continuent d'être, en aussi grand nombre, victimes d'affrontements armés.

Il est clair que les conflits et les catastrophes humanitaires exigent une réaction rapide et décidée de la communauté internationale. Je me dois cependant de dire que la notion de soi-disant intervention humanitaire ne peut en aucun cas être utilisée pour passer outre les principes fondamentaux du droit international, tels que la souveraineté et l'intégrité territoriale des États. La Russie s'opposera constamment à « l'humanitarisme militaire » et travaillera à la création d'une architecture mondiale multipolaire dans laquelle tous les pays et toutes les nations peuvent vivre sans crainte de discrimination, de coercition ou de chantage politique.

Les femmes dans les pays d'Europe centrale et orientale et dans la Communauté des États indépendants ont joué un rôle extrêmement positif pour l'avènement des réformes de marché et la création d'institutions démocratiques. Je suis heureuse que le projet de document final de la session extraordinaire ait pu refléter l'aspect spécifique des problèmes rencontrés par les pays dont les économies sont en transition.

Les difficultés associées à ce processus de transition ont été ressenties en Russie. Le Gouvernement russe a commencé à élaborer une stratégie nationale à long terme visant à surmonter les conséquences de la crise prolongée. Le point central de cette stratégie n'est pas mis sur la réforme en tant que telle mais sur les personnes au nom desquelles cette réforme est mise en place.

Nous avons ces derniers temps accru considérablement l'efficacité de la politique sociale en lui donnant une orientation plus ciblée. Les avancées positives se sont fait ressentir en 1999 : les salaires ont augmenté de 150 % dans le secteur public; le montant des bourses d'études a été doublé; les retraites ont été indexées sur une base permanente et se rapprochent maintenant du minimum vital. Toutes ces mesures touchent essentiellement les femmes russes qui constituent la majorité de la population.

Les décisions de la Conférence de Beijing ont permis de renforcer les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes en Russie et de rechercher de nouvelles voies pour parvenir à l'égalité des sexes. Parmi nos réalisations, notons l'élargissement de la représentation des femmes dans les administrations locales, l'augmentation du nombre de femmes qui participent aux élections législatives, la collaboration accrue entre les structures étatiques et les organisations non gouvernementales de femmes et de nouvelles perspectives d'emploi pour les femmes, y compris dans le domaine commercial.

Nous ne nous cachons pas néanmoins qu'il y a des difficultés pour parvenir à la pleine égalité. Comme dans le monde entier, les femmes en Russie continuent d'avoir à faire face à des problèmes de discrimination, de pauvreté, de chômage et de représentation insuffisante dans les postes administratifs.

Nous avons exposé en détails et très ouvertement les réalisations et les faiblesses de la Fédération de Russie dans le rapport national sur la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing qui a été distribué à la présente session.

La vie en Russie change très rapidement. Nous avons un nouveau Président jeune et dynamique, une nouvelle chambre basse au Parlement et un gouvernement vient d'être constitué. Les femmes placent beaucoup d'espoir dans ces changements. Il y a quelques jours, des audiences parlementaires ont été tenues à la Douma nationale sur le problème de la garantie des

droits et des opportunités équivalentes pour les hommes et les femmes, et le Gouvernement a tenu la troisième conférence russe sur la condition des femmes. Les discussions dans ces instances ont montré que les femmes demeurent le groupe de la société russe le plus socialement actif et qu'elles apportent une contribution importante à la vie économique et politique de notre pays.

La présente session extraordinaire contribuera beaucoup à n'en point douter à la prise en compte des défis mondiaux auxquels nous devons faire face et permettra de rassembler toutes les femmes du monde. Ce n'est qu'avec des efforts conjoints que nous pourrions relever les défis d'aujourd'hui. Ce n'est qu'en nous soutenant les unes les autres que nous atteindrons le noble objectif de faire du XXI<sup>e</sup> siècle, un siècle d'égalité entre les sexes, de partenariat social et de travail créatif.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à Mme Nana Konadu Agyeman Rawlings, Chef de la délégation du Ghana.

**Mme Rawlings** (Ghana) (*parle en anglais*) : Je transmets à tous les participants à la présente session extraordinaire et à tous ceux qui font partie de la croisade pour la promotion des femmes, les salutations chaleureuses et les meilleurs voeux du Président, du Gouvernement du peuple du Ghana, ainsi que ceux de la masse fourmillante des femmes qui marchent pendant des kilomètres pour trouver de l'eau potable et qui se battent quotidiennement pour nourrir, loger et éduquer leurs enfants.

C'est pour moi un privilège d'être ici pour faire entendre la voix de celles qui n'en ont pas. La majorité des femmes défavorisées du Ghana dont je représente ici les intérêts, ne savent probablement pas que la présente session extraordinaire a lieu. Mais c'est leur bien-être politique, économique et social qui est au cœur des préoccupations de la présente session.

Au début de ce nouveau millénaire, il est effectivement approprié que nous réunissions aujourd'hui pour passer en revue et évaluer la Conférence de Beijing, peu de questions sont en effet plus urgentes que celles de l'autonomisation des femmes; peu de mesures peuvent avoir autant d'impact positif que celles de donner aux femmes un meilleur accès à l'éducation, aux soins de santé de base et aux ressources financières.

Celles dont les vies devraient être améliorées par les décisions que nous prenons ici sont les femmes pauvres des villages et bidonvilles d'Afrique et des pays en développement partout dans le monde, celles qui parcourent de longues distances pour trouver du bois de chauffe pour la cuisine, celles qui peinent dans les champs sous un soleil de plomb. C'est l'autonomisation de ces femmes qui devraient être au centre de nos préoccupations et de nos efforts.

La Conférence de Beijing a marqué une étape décisive dans la lutte continue qui se mène en faveur de l'autonomisation des femmes. Elle a donné une place centrale dans l'ordre du jour mondial aux questions ayant trait à l'égalité entre les sexes et a notamment mis en lumière 12 domaines critiques. Depuis la Conférence de Beijing, on a beaucoup fait à tous les niveaux afin de promouvoir l'égalité entre les sexes. Aujourd'hui, partout au sein de la communauté internationale, on constate un nouveau degré de sensibilisation aux problèmes spécifiques aux femmes et une intensification de la mobilisation en faveur de l'autonomisation des femmes. Il y a une nouvelle dynamique tendant à mettre fin à la discrimination quasi officielle dont souffrent les femmes, dynamique qui n'est apparue qu'après la Conférence de Beijing.

Alors que nous nous rencontrons ici cinq ans après Beijing, le consensus n'est pas de renégocier le texte de Beijing. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Il s'agit de faire le point et d'offrir un tour d'horizon critique des activités de suivi organisées pour la mise en oeuvre des décisions convenues.

Le thème de la présente session est particulièrement opportun à la lumière des conflits tragiques et des troubles qui affligent aujourd'hui tant de régions du monde, surtout en Afrique. Au Soudan, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Angola, en Somalie, en Érythrée et en Éthiopie les guerres continuent de faire rage alors qu'un nombre considérable de femmes et d'enfants innocents sont soumis directement, à cause de ces guerres, à des épreuves insupportables.

Mais grâce aux efforts que nous avons entrepris en commun, on reconnaît aujourd'hui plus que jamais auparavant que le renforcement du pouvoir des femmes n'est plus un simple débat théorique. Le monde reconnaît à présent qu'en favorisant le bien-être des femmes on renforce l'intégrité et la dignité de toute l'humanité. Dans plusieurs régions du monde, il est clairement ap-

paru que des efforts véritables et déterminés sont en cours afin de faire des femmes des participantes égales à la vie politique et économique. Mais notre mission transcende la simple quête de justice sociale. Pour libérer la société d'un grand nombre des misères qu'elle s'inflige à elle-même, il est essentiel de commencer par renforcer le pouvoir d'action des femmes. Il faut, par conséquent, que la société elle-même soit encouragée à user à ces fins de sa puissance collective. Je crois que nous avons toutes les raisons d'être fiers de ce que nous avons accompli, mais nous devons demeurer prudents – toujours prudents – pour ne pas que les acquis qui nous ont coûté tant de peine s'amenuisent.

Je voudrais maintenant parler à l'Assemblée des efforts que nous avons entrepris au Ghana à la suite de la Conférence de Beijing. Tous les progrès que nous avons réalisés au Ghana sur les questions qui intéressent les femmes doivent être considérés dans le contexte général des profonds changements politiques, sociaux, économiques et culturels qui se sont produits. Pour la première fois, le Ghanéen moyen, homme ou femme, a à nouveau confiance en soi et croit en son aptitude à gérer ses affaires. Par le biais de structures locales et au niveau du district, les gens participent directement aux choix critiques qui affectent leur vie quotidienne. C'est dans ce contexte que différentes lois ont été adoptées pour garantir une protection adéquate aux droits à la propriété des femmes, ainsi qu'à leurs droits économiques, sociaux et culturels.

Nous faisons de notre mieux pour faire face aux impératifs moraux du Programme d'action de Beijing. Il est certain que nous tenons à notre patrimoine culturel et aux traditions séculaires dans lesquelles notre société puise son identité et peut-être aussi son énergie. Mais nous reconnaissons également que les pratiques qui portent atteinte à la dignité humaine, ralentissent le progrès social et occasionnent une misère et une souffrance inutiles ne doivent pas être tolérées par toute société qui apprécie la valeur de son peuple.

Des lois ont donc été adoptées pour criminaliser les pratiques socioéconomiques et socioculturelles nocives telles que la mutilation génitale et la servitude rituelle, y compris le système nommé Trokosi qui fait que les femmes sont gardées dans des conditions d'esclavage pour des crimes censés avoir été commis par leurs familles. Les peines prévues pour le viol et les violences sexuelles sont maintenant plus sévères. L'âge minimum légal pour le mariage a été porté de 14 à 18 ans aussi bien pour les garçons que pour les filles.

Pour permettre aux femmes de bénéficier d'une justice rapide et efficace, une unité réservée aux femmes et aux mineurs a été créée au sein de la police afin de traiter les cas d'abus des droits de la femme et des enfants.

Un enseignement public soutenu consacré à la santé en matière de reproduction des femmes et à la régulation des naissances est venu s'ajouter à tous ces efforts. La scolarisation des fillettes fait en outre l'objet d'une attention particulière.

Nous n'avons pas du tout négligé l'importance des petites industries et des coopératives en matière d'amélioration de la capacité des femmes pauvres des villes et de la campagne à avoir des revenus. Pour faire face à la question fondamentale de la pauvreté, le Gouvernement ghanéen, avec l'appui de la communauté des donateurs, a mis au point un programme national de réduction de la pauvreté qui est mis en oeuvre tant par le secteur public que par les organisations non gouvernementales. Pour nos femmes, ce programme offre des services de crédit et une formation à la création d'entreprises. Par ailleurs, 30 % du fonds commun du gouvernement local sert à appuyer les activités économiques des femmes.

Dans le cas de notre démarche sectorielle globale en matière de santé, des soins médicaux gratuits pour les femmes enceintes, pour les enfants de moins de 5 ans et pour les personnes de plus de 70 ans sont garantis. Ces programmes ont eu des résultats mesurables : entre 1993 et 1998, la mortalité infantile est passée de 66 à 56,7 pour 1 000 naissances vivantes. L'espérance de vie pour les femmes est passée de 58 ans en 1993 à 61 ans en 1998. Le Gouvernement ghanéen s'emploie également énergiquement à créer un système d'assurance maladie.

Le résultat de nos modestes efforts devient de plus en plus visible si l'on tient compte du nombre de femmes qui participent activement à la vie publique et à la politique en général. Il est incontestable que la présence de femmes dans notre Parlement et au Gouvernement a beaucoup enrichi la politique au Ghana.

L'égalité entre les sexes, la paix et le développement, de quelque façon qu'on les considère, doivent définir nos rôles aux niveaux tant individuel que collectif au XXI<sup>e</sup> siècle. Nos échecs et nos humiliations ainsi que nos triomphes au cours du dernier siècle n'en exigent pas moins de nous.

Malgré toutes les réalisations que je viens de passer en revue, le Ghana doit relever de nouveaux défis considérables pour faire progresser le programme de promotion de la femme. L'ajustement structurel, la privatisation, la libéralisation des échanges et la mondialisation ont eu et continuent d'avoir des conséquences négatives sur les femmes et les enfants. Notre transition vers une économie de marché réduit l'accès des femmes à l'emploi, à la santé, à l'éducation et aux autres services sociaux. L'augmentation récente du prix du pétrole brut et la forte baisse des cours du cacao et de l'or – principaux produits que nous exportons – ont eu des effets négatifs sur notre reprise économique fragile et ont entraîné une féminisation croissante de la pauvreté, en particulier parmi les femmes chefs de ménage.

La réunion de Beijing nous a servi de rampe de lancement importante pour atteindre des hauteurs encore plus élevées. Je me suis efforcée de présenter quelques-unes des mesures appliquées par le Ghana, avec l'aide des institutions des Nations Unies et d'autres pays, pour nous rapprocher des objectifs du Plan d'action.

On peut constater que nos efforts de suivi ont été multiples et impliquent des actions aux niveaux international, national et local, ainsi que les secteurs public et privé. La pierre angulaire de notre programme demeure essentiellement la réduction de la pauvreté par l'octroi de facilités de crédit, assorti d'une formation

d'entrepreneur aux femmes, l'accès à des soins de santé gratuits pour les femmes enceintes, le programme d'éducation universelle de base obligatoire et gratuite et bien d'autres mesures que je vais vous épargner.

Indépendamment des difficultés que nous avons rencontrées ces cinq dernières années, il faut que l'on comprenne que le Programme d'action est une initiative mondiale visant à atteindre des objectifs communs et à consolider des valeurs communes sans lesquelles notre vision pour le XXI<sup>e</sup> siècle nous échappera. Si nous voulons réussir, alors nous avons besoin les uns des autres, pays riches comme pays pauvres, en tant que citoyens d'un village réellement planétaire.

Pour terminer, cinq ans après Beijing, les progrès accomplis pour démarginaliser la femme ghanéenne peuvent être vus comme étant un verre à moitié plein ou à moitié vide. Je souhaite, cependant, me concentrer sur le verre à moitié plein et rendre hommage au rôle important que la société civile, y compris les organisations non gouvernementales et le secteur privé, ont joué dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Ma délégation et moi-même espérons qu'au cours de la présente session extraordinaire, la communauté internationale va réitérer son attachement aux accords auxquels nous sommes parvenus à Beijing en fournissant des ressources adéquates pour la mise en oeuvre efficace du Programme d'action.

*La séance est levée est 18 h 15.*